

Sur l'implantation du français au Maghreb

Francis Manzano

► **To cite this version:**

Francis Manzano. Sur l'implantation du français au Maghreb : Systémique et fractures identitaires au tournant des XIXème et XXème siècles. Le Français en Afrique, Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique - Université de Nice Sophia Antipolis 2007, pp.5 à 42. hal-00357266

HAL Id: hal-00357266

<https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/hal-00357266>

Submitted on 29 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SUR L'IMPLANTATION DU FRANÇAIS AU MAGHREB : SYSTÉMIQUE ET FRACTURES IDENTITAIRES AU TOURNANT DES XIX^e et XX^e SIÈCLES

Francis Manzano

Université Rennes 2 Haute Bretagne

Différents travaux précédents m'ont amené à proposer un modèle d'interprétation systémique des phénomènes sociolinguistiques constitutifs du paysage linguistique du Maghreb.

J'ai qualifié plusieurs fois ce modèle de « tripolaire » à la fin des années 90 (Manzano, 1995, 1996), y revenant régulièrement pour en préciser certains points particuliers et pour le situer parmi un panel de situations francophones, notamment dans la grande région méditerranéenne (Manzano, 1999, 2003, 2005).

Je souhaite revenir ici un peu plus précisément sur la manière dont le français s'est implanté au Maghreb et sur les conséquences que cette implantation a pu avoir par la suite. Il s'agit donc de comprendre comment s'est organisé le contact des langues et des cultures durant la période coloniale et comment, dans les grandes lignes, cette organisation pèse toujours sur le paysage linguistique du Maghreb contemporain

1. La dynamique du français en 1900 : remarques générales

Avec l'ouvrage collectif de Pierre Foncin (1900), on dispose d'un éclairage instructif sur les segments de la francophonie en général, maghrébine en particulier, au tournant des XIX^e et XX^e siècles.

On doit préciser qu'à l'époque toutefois, bien que le terme de *francophonie* existe en théorie depuis quelques dizaines d'années¹, il n'est guère employé et n'apparaît pas dans cet ouvrage notamment, où l'on évoque bien « la langue française dans le monde ».

Ce collectif, publié par l'Alliance française², est, dès le frontispice, associé à l'Exposition universelle de 1900. C'est donc un ouvrage marqué par une époque, une philosophie politique (celle de la *mission* coloniale de la France), un type de discours aussi et des clichés verbaux qui nous choquent parfois violemment, à un moment où ne se discutent guère dans l'opinion publique (ou du moins pas en profondeur) des thèmes tels que l'inégalité des cultures et donc la supériorité culturelle et langagière des Européens.

¹ Créé par le géographe Onésime Reclus.

² Pierre Foncin était alors président du conseil d'administration de l'Alliance française.

Mais l'intérêt est aussi que derrière ce discours on voit très rapidement apparaître des lignes que l'on peut considérer comme directrices au sein du paysage linguistique du Maghreb, suffisamment stables pour nous permettre d'affirmer des caractères intrinsèques « transchroniques » de la francophonie maghrébine.

J'appelle *transchroniques* ces caractères pour éviter d'utiliser l'adjectif *diachronique* certes disponible, mais qui sous-entend presque automatiquement « changement à travers le temps » chez les linguistes français et francophones. Or il s'agit au contraire de repérer certains traits marqués avant tout par leur stabilité, une forme de permanence qui leur permet de traverser avec un minimum de modification les aléas diachroniques du système tripolaire tout en fondant et en re-fondant en permanence ce dernier. Ainsi, par exemple, la répartition fonctionnelle *français = langue de la littérature* vs. *arabe = langue de l'identification culturelle* est-elle essentiellement stable depuis les débuts de la colonisation française et toujours active sous nos yeux, en 2007, dès que l'on fait parler les acteurs du paysage linguistique sur de tels sujets. La question de savoir ce qu'il y a de fondé objectivement dans ce genre d'affirmation devient presque secondaire car l'on se trouve transporté dans le point de vue de la symbolique et de la représentation des langues. Tous ceux qui travaillent notamment à déconstruire de tels noyaux des paysages linguistiques dans le but de venir au secours de langues minorées savent bien la difficulté qu'il y a à le faire et à renverser le cours des choses.

1. 1. Une francophonie entre affirmation et recul

Il est intéressant de remarquer que si la « francophonie » passe en 1900 pour relativement diffuse et solide³, pointent néanmoins différents indices de recul, et le ton n'est pas toujours très optimiste. Voici par exemple la conclusion du texte de présentation pour la Grèce (dans lequel l'auteur du rapport vient de montrer l'importance du français pour les élites de ce pays) :

Encore une fois on aime, on parle toujours le français, avec prédilection ; mais on parle concurremment avec lui l'anglais, l'allemand beaucoup plus qu'on ne le faisait autrefois, on le parlera encore davantage. Nous n'avons ni à nous étonner, ni à nous offusquer de la part qui leur est accordée aussi légitimement qu'à notre propre langue ; mais nous devons souhaiter et faire que leurs progrès ne dépassent pas les nôtres⁴.

L'introduction générale de Pierre Foncin, est très représentative de l'ambiance générale en matière de diffusion du français et de politiques d'expansion. Elle rappelle (page VIII) qu'à ce moment l'anglais compte déjà 116 millions de locuteurs dans le monde et le français 58 millions. L'allemand en a 80 millions, l'espagnol 44 millions et l'italien 34⁵. Ces trois dernières langues se présentent ou

³ On se trouve encore, principalement, dans la théorie affirmée et revendiquée du français langue des élites dans des pays méditerranéens aussi divers que l'Égypte, la Grèce ou le Portugal.

⁴ Signé Th. Homolle, Directeur de l'École française d'Athènes.

⁵ On remarquera au passage que le rapport numérique n'a cessé depuis de se creuser en faveur de l'anglais bien entendu, mais aussi de l'espagnol. L'italien, que le français affronte

sont vues d'ailleurs comme des concurrents du français en Afrique du Nord, ainsi qu'on le rappellera plus bas.

P. F. oppose et affûte très vite l'argument (qui traversera l'histoire de la francophonie contemporaine) qui pose que le nombre ne fait pas automatiquement la prépondérance. Il prend, déjà, l'argument du chinois, desservi par des « défauts intrinsèques ». Tout avenir paraît donc « barré » à cette langue... « tant qu'elle restera emprisonnée comme les pieds féminins du céleste Empire dans ses 'caractères'- ce système primitif d'écriture où chaque idée, chaque objet, exigent l'emploi d'un signe distinct » (XIII). Plus généralement est dressé un catalogue de ces « qualités et défauts » qui pèseront sur l'enseignement des langues tout au long du XX^e siècle : relative simplicité du système grammatical de l'anglais (favorable à sa diffusion⁶), opposée à la difficulté de l'allemand qui, « par la complication de ses formes et l'enchevêtrement de ses constructions dérouté et lasse les débutants » (XIII). Dans le même ordre d'idée, « Nul doute par exemple que l'espagnol, qui s'écrit exactement comme on le prononce, ne soit d'un enseignement très facile, et que par là il ne convienne à ces peuples jeunes de l'Amérique du Sud qui ont leur fortune à faire et n'ont pas de temps à dépenser en longues études » (XIII). Analyse certainement discutable, mais qui surtout ne sera guère reprise pour l'Afrique du Nord (Algérie occidentale, Maroc), là justement où l'espagnol menace le français.

Le plus important sans doute est de comprendre que cet étalonnage des langues est produit dans un cadre géopolitique mondial qui est encore celui de la suprématie des puissances européennes, concurrentes à maints égards, mais notamment sur le plan colonial. La langue peut donc être vue comme une superstructure, « l'expression de la vie et de l'âme d'un peuple. Tant vaut ce peuple, tant vaut sa langue ». On entre ainsi, franchement et sans réticences, dans un raisonnement qui pose et entend démontrer l'existence de langues supérieures, « qui l'emportent sur leurs rivales » (VIII).

Parmi les preuves de la supériorité figure l'aptitude ou dynamique coloniale :

Un peuple vaut par sa force militaire, par son organisation politique et sociale, par sa puissance économique et son expansion coloniale, par son rayonnement littéraire, qui n'est lui-même que la manifestation extérieure de son activité intellectuelle et de sa valeur morale (VIII).

Mais ce type de discours pouvant s'appliquer à quelques nuances près à différentes puissances européennes (et donc d'autres langues), il convient donc de trouver les preuves et mécanismes de chacune de ces expansions potentielles en sélectionnant quelques arguments révélateurs de la supériorité du français sur les autres. On entre ainsi dans une série de portraits en forme de stéréotypes des langues et de leurs modalités de diffusion.

Deux langues sont particulièrement visées : l'anglais et l'allemand. Outre leurs qualités et défauts intrinsèques affirmés plus haut, la première illustre cette

dans l'Est du Maghreb, paraît déjà « dominé » dans la confrontation. La colonisation italienne déboucha pourtant sur l'installation en Libye en 1912.

⁶ En dépit, écrit P. F., d'une orthographe « fantaisiste ».

idée que « De tout temps la langue a en quelque sorte emboîté le pas derrière le ballot de marchandise ». La rançon de cette mécanique mercantile serait la production d'idiomes pauvres et hétéroclites, comme le *chinouk* en Amérique du Nord ou le *pidgin* en Chine. Liste à laquelle s'ajoute « ce parler bâtard qu'on nomme *le sabir* », bien qu'il ne concerne pas l'anglais.

Tel est d'ordinaire le premier résultat du simple trafic entre civilisés et barbares. Il en provient des patois utiles, mais grossiers et sans avenir, quelque chose comme des mulets (X).

Quant à l'allemand, il est l'expression d'une « nation prépondérante par sa production agricole et industrielle et par son appareil commercial » qui « exerce une influence économique sur d'autres peuples civilisés ». D'où « l'extension rapide qu'a prise partout l'étude de l'allemand depuis que l'Allemagne...s'est élevée au premier rang des grandes puissances commerciales du globe » (X, XI).

1.2. Le français, langue littéraire

Tout cela conduit en fait à définir une matrice originale de la diffusion, ou riposte du français. C'est celle du « fonds », qui importe davantage que la forme :

Le fonds d'une langue, c'est sa richesse littéraire, et celle-ci n'est elle-même que l'épanouissement de l'âme nationale. [...] Oui, en dernière analyse c'est bien la supériorité intellectuelle et morale d'un peuple qui explique la supériorité de sa langue (XIV).

On reconnaît sans peine un axe stable, en grande partie fondé sur les discours « classiques » antérieurs de Dominique Bouhours (XVII^e) ou d'Antoine de Rivarol (XVIII^e), mais qui deviendra de plus en plus clairement à travers le XX^e siècle, une planche de repli des discours francophones les plus répandus.

C'est donc bien d'une cible de pureté et d'excellence littéraire qu'il s'agit, une sorte de mythe positif de la langue française qui la situe presque automatiquement à l'écart de la barbarie, de la variation régionale et de l'hybridation, cette dernière fort mal jugée comme on vient de le voir. D'ailleurs, quand les faits sont têtus, une approche fortement paternaliste recolle les morceaux. Ainsi, bref détour à propos du créole des Petites Antilles :

Ce parler naïf ne mérite d'ailleurs pas d'être traité en ennemi. Il n'est, il est vrai, qu'une forme déchuë de notre langue ; mais il est si vif, si imagé, si vivant qu'on n'en peut souhaiter la mort. Et puis cela n'empêche pas les sentiments : « *Fouance*, la France, me disait un jeune noir du Diamant qui me guidait un jour à travers les pitons, *Fouance, c'est comme maman moin* »⁷.

La France étant porteuse d'une langue d'excellence à fondement littéraire, apparaissent ensuite deux thèmes complémentaires dont la qualité transchronique est également nette.

⁷ Sous la plume de Salles, Inspecteur des Colonies, p. 265.

1.3. Le français langue des idées et de la morale

Le premier plonge ses racines dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle et dans la Révolution française, et c'est là quelque chose qui apparaît à l'époque comme exclusif, rigoureusement impossible en Angleterre, en Allemagne ou en Espagne, compte-tenu des systèmes historiques et politiques de ces pays. C'est cette « généreuse folie », ce « fiévreux désir de résoudre la première les problèmes qui tour à tour se présentent à l'humanité » (XVI) :

Et pourtant ce n'est pas en vain que tant de questions sont posées, que tant d'idées s'entrechoquent en des controverses passionnées, que tant de théories se heurtent sous la plume des écrivains français. C'est la langue française qui sert de véhicule à ces doctrines diverses, rajeunies ou nouvelles, et qui, par les journaux, les revues, les livres, se répand de tous côtés dans le monde de ceux qui lisent et qui pensent (XVI).

Voici donc ce premier corollaire mille et une fois repris par la suite, et aujourd'hui encore, du français langue de la liberté, de l'échange d'idées, de la lumière et de la démocratie. Il entraîne avec lui un mode ultérieur constant des politiques francophones, qui consiste à amener les livres français aux publics que l'on veut convertir ou entretenir⁸. Évidemment ce mode de transmission n'est pas sans implication économiques diverses, car derrière le livre il y a le marché du livre.

1.4. Le français et l'École

Le deuxième est qu'en tant que langue à base littéraire, le français ne saurait être diffusé par simple contact. D'ailleurs, comme on l'a souligné, et même si toutes sortes d'accommodements sont possibles avec les faits, on répugne à cette voie de diffusion qui produit des « mulets » et non des chevaux de race. Répugnance par rapport aux mélanges, aux relâchements phonétiques et grammaticaux, aux jargons et baragouins divers, dont le sabir d'Afrique du Nord paraît un bon exemple à tous.

Tout cela bien entendu ramène au seul vecteur concevable, celui de l'École, capable de maintenir le niveau approprié de « fonds » en formant la personnalité morale et culturelle des entrants dans la langue française, ou de conforter celle de ceux qui s'y trouvent déjà.

N'oublions pas que l'École française, publique, laïque et obligatoire, est à ce moment une réalité encore fraîche, en cours de propagation dans les esprits. On la verra à l'œuvre en Algérie notamment et seront transportées dans ce pays les divisions et polémiques françaises autour des typologies et missions de cette institution.

⁸ L'ouvrage contient différentes notices en rapport direct avec cet « argument ». Par exemple au Maroc : « Des bibliothèques largement enrichies par MM. Les éditeurs Hachette et C^{ie}, Hetzel et C^{ie}, Eugène Belin, Nony, Armand Colin et C^{ie}, Furne et C^{ie}, La maison Rustique, Gédalge, Picard et Kaan, Plon et Nourrit, Calmann Lévy, Masson et C^{ie}, la Librairie Moderne, que nous remercions chaleureusement, sont ouvertes aux plus cultivés qui commencent à en profiter sérieusement (p. 136).

Mais devant la tâche énorme qui se profile, notamment dans les régions colonisées ou en cours de colonisation, on débouche généralement sur une forme de consensus ou du moins de relativisation temporaire des oppositions.

Ainsi, Pierre Foncin souligne-t-il à plusieurs reprises la place très importante que tiennent dans cette diffusion les missions religieuses (congrégations) et leurs écoles.

Les sœurs de Saint-Vincent de Paul qui, à Jérusalem soignent les lépreux, font plus pour la France et la langue française que le prestige de milliers et de milliers de baïonnettes (XXIV).

À propos du Moyen-Orient, il évoque toutefois la question proprement dite de la religion et les avantages de l'école laïque :

Il y a là-bas des musulmans, des arméniens-grégoriens, des grecs-orthodoxes qui se méfient de toute religion différente de la leur et qui ont toujours peur qu'on ne cherche à convertir leurs enfants. Pour ceux-là et quelques autres encore, des écoles laïques françaises sont indispensables (XXV).

Mais, au total, au-delà du conflit du moment à peine voilé⁹, reste typique l'accord de principe sur la place et le rôle de l'école dans un dispositif de francisation des immenses territoires dont la France a désormais la gestion :

L'*Alliance française* ne distingue pas entre ces écoles si diverses d'origine, d'étiquette et de caractère. Elle ne leur pose qu'une question : « Enseignez-vous le français ? » leur dit-elle. – « Oui », et, la preuve faite, cette réponse lui suffit. Puisse l'esprit qui anime l'*Alliance française* pénétrer la nation elle-même et toujours inspirer sa politique ! Qui ne voit que cette politique libérale est la seule juste et pratique ? Elle nous permet de ne négliger aucun élément d'influence. Elle suppose, il est vrai, une confiance invincible dans la vertu agissante de la langue nationale. Cette foi, nous l'avons (XXVI).

2. La France, rêves coloniaux, droits et devoirs, construction d'un discours

On vient de voir le soin pris pour dégager la diffusion du français des vecteurs de l'économie, du nombre et de la puissance militaire.

Il est vrai que sur ces terrains la France est en perte de vitesse. Elle sort à peine d'une confrontation avec l'Allemagne qui l'a épuisée et amputée des territoires symboliquement importants de l'Alsace et de la Lorraine. Il y a ainsi à la page 33 une rubrique 6.-*L'Alliance française en Alsace-Lorraine* où l'on trouve uniquement ce commentaire de Pierre Foncin : « Tout lecteur comprendra pourquoi l'action de l'Alliance française ne s'exerce pas en Alsace-Lorraine ». À plusieurs occasions est également soulignée la baisse du statut de la France (et par suite la relative régression du français) du fait de la défaite de 1870 :

La leçon reçue par la France en 1870 a été cruellement payée, et par l'arrachement de deux provinces où sa langue était soit indigène soit souveraine, et par la

⁹ La situation est particulièrement tendue, qui débouchera dans quelques années sur la loi dite de « séparation des Églises et de l'État » (1905) ainsi que sur la loi du 5 juillet 1904 interdisant l'enseignement à tous les congréganistes (que défend ici Pierre Foncin).

diminution de son influence dans une foule de pays où sa langue par contre-coup a subi un coup d'arrêt (XV).

Sur le terrain de la démographie, de l'économie et des généralités sociales, les choses paraissent assez claires :

Possède-t-elle tout au moins cette force du nombre qui résulte de l'accroissement normal de la race métropolitaine ? Non. Tandis que les Russes, les Anglo-Saxons, les Allemands multiplient, la population continentale française, depuis quelques années, répare à peine ses pertes naturelles et ne progresse plus (XV).

Au point de vue politique et social, la France traverse une crise...La situation économique de la France est médiocre. Son activité intérieure est toujours grande, mais l'importance de son exportation diminue ; sa marine marchande décroît. L'avènement des Etats-Unis d'Amérique au rang de grande puissance industrielle, les progrès de la Russie et le prodigieux essor de l'Allemagne...toutes sortes de causes bien connues maintenant, par conséquent guérissables, si on veut les guérir, expliquent l'infériorité relative, toujours croissante, de la France économique (XVII).

On comprend que dans un tel système-monde, en évolution profonde, où les positions de la France et de la langue française semblaient promises à ameusement, la perspective de l'élargissement colonial ait pu devenir une planche de salut.

Il y avait en effet beaucoup à attendre sur le plan de la relance économique de la métropole notamment, et en dépit de nuances voire d'oppositions profondes dans les conceptions et les attentes, on comprend pourquoi le sujet de la colonisation devint à la fin du XIX^e siècle un thème incontournable de la société française.

La fondation d'un nouvel empire colonial français est un des grands faits de l'histoire contemporaine, et il est d'une portée linguistique considérable. L'Algérie était déjà une précieuse conquête, « une chance suprême de salut », disait Prévost-Paradol. Il s'y est ajouté, depuis, tout ce que l'on sait : des territoires six ou sept fois plus vastes que la France et d'une population presque égale à la sienne (XVII).

Il y a probablement, à l'arrière plan de cette approche, des éléments numériques et qualitatifs à replacer. Au moment où les locuteurs de l'anglais ou de l'allemand se multiplient avantageusement (comme P. F. l'a souligné plus haut) l'espoir que les sujets de l'empire colonial deviennent à terme locuteurs de langue française laisse entrevoir un rattrapage du retard numérique du handicap de la « francophonie ». Sans passer en somme par ces stratégies mercantiles que l'on associe à l'anglophonie galopante, ou par cette puissance économique, militaire et culturelle qu'on associe à l'Allemagne ; en posant au contraire le français comme une langue d'éducation, de culture, d'ouverture, de libération des esprits.

Les deux grandes directions de cet empire colonial sont ainsi posées. C'est l'Extrême-Orient, le Tonkin, et c'est l'Afrique. Voici le chantier qui, avec le recul impitoyable que donnent les 107 années passées, ressemble à un vaste château de cartes dressé avec les mots et les stéréotypes du temps :

Il n'est pas impossible que la race française s'acclimate au Tonkin : un établissement de ce genre faciliterait beaucoup l'éducation française des Annamites et par eux la pénétration de la Chine méridionale. Mais c'est en Afrique surtout

qu'un brillant avenir semble réservé à la langue française. Si l'on réfléchit que cette langue est solidement établie dans la région de l'Atlas, que d'une part elle a juridiction sur le Soudan occidental et que de l'autre elle est encore prépondérante en Egypte ; que par Djibouti elle entame le massif abyssin ; qu'elle domine dans l'un et l'autre Congo et qu'elle règne à Madagascar, on voit que les deux tiers environ du continent noir lui sont en quelque sorte attribués dans le partage du monde. Des Arabes, des Kabyles, des Maures, des Malgaches, des noirs, dira-t-on, voilà une maigre clientèle ! – Peut-être, mais qui oserait prédire le sort futur des races et des continents ? (XVII)

On évoque ici le partage, une forme de droit politique qui semble aujourd'hui tellement choquante et éloignée des conceptions démocratiques contemporaines. La France et les Français considèrent avoir des droits en Afrique, des droits mais aussi et du même coup des devoirs. Quoi qu'on puisse en penser aujourd'hui, le raisonnement se fonde sur une approche ethnolinguistique assez consensuelle en ce début de XX^e siècle. C'est l'opposition entre les « évolués » et les « primitifs », ou encore entre « civilisés » et « barbares », les premiers ayant droit/devoir de tutelle sur les seconds. Il en résulte que la même personne peut écrire ce qui précède et ce qui suit :

Qu'on veuille bien y réfléchir : les colonies sont des conquêtes, et les conquêtes ne se peuvent excuser et justifier que par des bienfaits. Conquérir un peuple barbare, c'est l'adopter et le prendre en tutelle jusqu'au jour de sa majorité, c'est-à-dire de son émancipation. Qu'on respecte sa langue, si elle en vaut la peine, mais qu'on y ajoute la langue française, c'est un devoir strict ; car une langue européenne est seule capable d'interpréter les sciences modernes et d'ouvrir le trésor de la conscience humaine. Et si ces considérations morales paraissent futiles aux esprits forts, je leur rappellerai tout au moins que l'intérêt bien entendu leur commande d'enseigner le français aux sujets de la France, parce que l'usage du français ne peut vraiment qu'adoucir les mœurs, parce qu'il accroît la sécurité, simplifie l'administration, favorise le commerce ; parce que l'entretien d'un instituteur coûte moins cher que celui d'une compagnie de légionnaires et que les caisses de livres et de fournitures classiques sont d'un transport beaucoup plus aisé et moins dispendieux que celui des obus et des canons (XXIII).

3. L'Algérie et l'Afrique du Nord : la France puissance musulmane ?

En 1900, la France est directement présente en Algérie depuis 70 ans. Autour de ce socle se construit à présent un discours sur les fonctions et les mécaniques de l'installation française en Afrique du Nord et dans la Méditerranée. On prend aussi la mesure de réalités culturelles et religieuses tout à fait denses, ce qui pose des problèmes et fixe en même temps des cadres nouveaux de conceptualisation de la diffusion du français :

De nos jours elle [la France] est devenue souveraine ou protectrice de peuples musulmans en Algérie, en Tunisie, au Sénégal, au Soudan, sur les bords du Tchad. Elle est voisine du Maroc et de la Tripolitaine. Par les écoles de ses missionnaires, elle est en relations constantes, non seulement avec les chrétiens de tout rite, mais avec les populations mahométanes de tout le Levant. Qu'elle le veuille ou non, elle est aujourd'hui une grande puissance musulmane. L'Islam est, dit-on, irréductible. Soit ! bien que choses humaines et immobilité absolue soient des termes qui ne vont

guère ensemble¹⁰. En tout cas il faut s'accommoder de l'Islam, trouver d'honnêtes moyens de vivre près de lui et avec lui (XXIV).

Pierre Foncin distingue trois types de colonies (XI à XIII). Des colonies « de domination », résultats de conquêtes militaires essentiellement qui, lorsque les choses suivent leur cours naturel, peuvent déboucher sur des phénomènes d'unification linguistique à partir de la langue du colonisateur, généralement à très long terme. Puis des colonies « de peuplement » dont les résultats sont bien plus rapides, et tel est le cas de la « nation franco-canadienne ». Il y a enfin des « colonies mixtes », et c'est ce qui concerne directement l'Afrique du Nord :

Dans les colonies mixtes, où les colons doivent d'abord s'acclimater et sont en outre appelés à vivre au sein d'une masse indigène résistante, la propagation de la langue rencontre de graves difficultés [...] telles sont pour nous l'Algérie et ses dépendances naturelles, peut-être aussi le Tonkin et Madagascar. Dans les colonies de ce genre, on ne peut supprimer les autochtones, ni espérer ce genre de paix commode qui s'appelle la solitude. On ne peut fermer la porte à des concurrents européens qui dans un milieu composite conservent plus aisément l'usage de leur langue originelle et leurs sentiments particularistes. Il faut s'ingénier, inventer un régime équitable qui concilie les intérêts et les droits de tous. Ici la langue nous apparaît, mieux que partout ailleurs, comme un instrument suprême d'harmonie et de concorde. Mais elle ne parvient à régner que par la supériorité réelle de ceux dont elle est l'organe, j'entends la supériorité intellectuelle et morale. Malheur aux vainqueurs qui valent moins que leurs vaincus ! (XII)

On vérifiera dans les pages suivantes la clairvoyance de l'analyse sur plus d'un point : pénétration de la langue française extrêmement difficile sans l'assentiment des colonisés et sans même l'assentiment d'une très grande partie des colons, concurrences « étrangères » sur le marché colonial, positionnement du français comme seul espoir de fédération ou d'assimilation d'une mosaïque langagière et culturelle, etc.

On remarquera bien entendu la mention : « on ne peut supprimer les autochtones », qui semble aujourd'hui une énormité, mais qui est à nouveau à replacer dans le discours ambiant sur les colonisations européennes et les rivalités plus haut soulignées. Il y a derrière ce propos, notamment cette idée récurrente dans les discours coloniaux que l'Amérique n'a été « efficacement » colonisée par des Européens (Espagnols, Anglais, principalement) et n'a pu déboucher sur de nouvelles formes d'États modernes et dynamiques que dans la mesure où des peuples entiers ont été décimés ou cantonnés. L'idée centrale reste donc que les conditions de la colonisation française sont totalement différentes d'un point de vue historique et d'un point de vue ethnolinguistique, ce qui engendrera des stratégies, des modalités d'action différentes.

¹⁰ Note de Pierre Foncin lui-même : « Il n'est pas prouvé, par exemple, que l'étude des sciences occidentales ne puisse à la longue modifier la manière de penser des musulmans instruits ».

4. Les modalités d'installation en Afrique du Nord

Observons à présent de plus près les données du problème. On commencera par les deux protectorats (Tunisie et Maroc), pour passer ensuite à l'Algérie, qui concentre et met à vif des problèmes repérables dans les précédents.

4.1. La Tunisie

En Tunisie, à la suite de la mise sous tutelle politique¹¹, l'instruction française avait, semble-t-il, commencé par concurrencer un système d'instruction italien assez bien implanté, notamment dans la région de Tunis/La Goulette, mais aussi dans la plupart des villes importantes du littoral (Sousse, Sfax) où les populations d'origine italo-romane constituaient de loin la première communauté européenne (Manzano, 1996)¹². Il faut dire que dès le milieu du XIX^e siècle, les congrégations religieuses à base française étaient actives en Tunisie ; en cela elles préparèrent efficacement le terrain de la francisation ultérieure (Soumille, 2000 ; Naffati & Queffélec, 2004). On sent ainsi la question de la langue prendre ici une dimension clairement politique dans le cadre des rivalités coloniales du temps, indissociable de considérations économiques, car différents secteurs maritimes et industriels étaient aux mains des Italiens¹³, des Italiens *lato-sensu* naturellement implantés aussi dans la partie orientale de l'Algérie.

Différents actes non seulement symboliques mais pratiques du protectorat peuvent être observés par la suite, comme la suppression de l'enseignement de l'italien et du turc¹⁴ au sein du fameux collège Sadiki, pépinière connue des élites dirigeantes tunisiennes. Il fallait aussi trancher avec le passé « turc » de la Tunisie, en signifiant ainsi de nouvelles directions pour les élites cultivées du pays¹⁵.

On peut légitimement penser que la francisation, appuyée sur le protectorat, a pu donc capter dans ce pays une dynamique précédemment favorable à l'italien et aux langues étrangères en général, prolongeant et récupérant à son profit une nette et ancienne tradition d'ouverture et de circulations culturelles dans la partie orientale du Maghreb.

Quoi qu'il en soit, quelques années après le début du protectorat (1898), 6% des petits Tunisiens en âge d'être scolarisés semblent donc avoir été, à des degrés

¹¹ La Tunisie est protectorat français depuis 1881.

¹² Jusqu'aux années 1880, au sein même des établissements religieux français (qui existent déjà), les jeunes Italiens (et Maltais) sont nettement majoritaires : plus de 90 % en général (Soumille, 2000). Au début du protectorat les Français ne représentent que 4 % de la population « européenne », contre 59 % pour les Italiens et 37 % pour les Anglo-Maltais (Martin, 1993, cité par Naffati & Queffélec, 2004)

¹³ Comme l'écrivait encore Pierre Foncin : « La France aura les plus grands efforts à faire pour maintenir son influence intellectuelle dans le pays et pour la défendre contre les rapides progrès d'une nation entreprenante qui profite habilement de toutes nos hésitations et de toutes nos lenteurs administratives » (Foncin, 1882).

¹⁴ Au bénéfice du seul français pour les langues étrangères (Sraieb, 1995 ; Queffélec & Naffati, 2004).

¹⁵ Dans un article précédent, j'ai cité des extraits de discours du président Bourguiba à la fin des années 60, qui concernent notamment le collège Sadiki (Manzano, 2005).

divers sans doute, exposés au français. Le chiffre peut paraître maigre à première vue, mais il est en réalité très révélateur d'une originalité tunisienne si on le rapporte à l'époque et aux structures socio-économiques du Maghreb (profondément rural), objet de cette première action scolaire d'envergure. On sait en effet que durant cette période, le nouvel enseignement laïc et obligatoire de France rencontre des difficultés à plus d'un égard comparables dans la France paysanne du temps, notamment un absentéisme problématique des jeunes ruraux happés par des temps forts agricoles et retirés de l'école en fonction des besoins des familles¹⁶. La Tunisie des champs n'a pas échappé à ce type de contrainte, et par conséquent l'efficacité de la scolarisation.

Il faut aussi et surtout rapprocher ce score de chiffres plus mauvais concernant l'Algérie de la même période, ainsi que le fait remarquer Pierre Foncin lui-même au début de cet extrait :

La proportion est de 6 sur 100 (en Algérie elle est de 3 sur 100 seulement et la conquête de l'Algérie est achevée depuis près de 50 ans, tandis que le protectorat de la Tunisie n'a pas vingt ans d'existence).

La statistique des élèves au point de vue des nationalités montre qu'aucune race n'est réfractaire à l'instruction.

Garçons : Français, 1576 ; Musulmans, 4100 ; Israélites indigènes, 2424 ; Italiens, 1696 ; Maltais, 783 ; Divers, 126.

Filles : Françaises, 1239 ; Musulmanes, 31 ; Israélites indigènes, 1298 ; Italiennes, 1362 ; Maltaises, 709 ; Diverses, 97.

Il n'y a d'exception que pour les jeunes Musulmanes, qu'un antique préjugé tient séquestrées et prive des bienfaits de l'école. Peut-être faudrait-il commencer par les instruire à domicile (p. 128).

La dernière remarque, clairement justifiée par les scores, fait apparaître un caractère « maghrébin » plus que spécifiquement « musulman »¹⁷. On remarquera en effet que, tout en étant moins accusée, la tendance à garder les filles à la maison est également marquée chez les « Israélites indigènes ». Il n'y a pas non plus égalitarisme strict chez les Romains ou les Maltais¹⁸, mais se marque donc bien ainsi une opposition comportementale binaire *non-maghrébin* vs. *maghrébin*, que nous retrouverons aussi en Algérie.

¹⁶ Ces phénomènes, très pesants durant le troisième quart du XIX^e, sont une des sources évidentes des lois scolaires de la fin du siècle, notamment la loi du 28 mars 1882 dont plusieurs articles (notamment 7 à 15) tournent autour des absences, sanctions et dispenses.

¹⁷ Cette qualification globalisante de « musulmans » gomme donc l'opposition intra-maghrébine *arabophone* vs. *berbérophone* (voir ci-après).

¹⁸ La Sicile et Malte se trouvent à moins de 100 kilomètres des côtes tunisiennes. Il faut rappeler que les Maltais (que l'on retrouve en Algérie) proviennent d'un archipel où l'arabe est langue natale de nombre d'habitants. Mais en outre, l'italien [qui a fortement marqué le lexique maltais] et une autre langue européenne (l'anglais) ont provoqué de longue date une forte rupture diglossique dans le paysage sociolinguistique (*maltais* vs. *langue européenne*), rupture certainement accentuée par le fait que les Maltais sont massivement catholiques. Tout cela explique leur position très particulière dans le Maghreb colonial et leur très bonne intégration d'ensemble aux régions colonisées de l'Est du Maghreb.

À ce propos, on ne serait pas complet si l'on n'observait que le système scolaire français se pose, en Tunisie comme ailleurs, comme le seul véritablement digne de ce nom, minimisant d'emblée le système arabo-musulman de l'école coranique, système perçu comme un catéchisme anachronique et parfois fanatique, non comme une école. Voici ce qu'écrivait Pierre Foncin (1882) à propos des écoles dites alors « du Coran », ou « Koran » :

Sous la direction d'un vieillard impassible armé d'une longue baguette, des enfants accroupis presque tout le jour dans une chambre basse crient à tue-tête ; c'est un vacarme assourdissant, chacun d'eux a sur le genoux une planchette sur laquelle sont inscrits des versets du Coran ; il s'époumone à les répéter sans en comprendre un mot, jusqu'à ce qu'il les sache imperturbablement par cœur. Ce genre d'étude n'appartient à aucune classification connue ; il n'offre aucun danger politique, mais il est aussi contraire à l'hygiène qu'abêtissant¹⁹.

4.2. Le Maroc

Très logiquement le français y a rencontré la langue espagnole, qui notamment dans le nord du pays semblait relativement bien diffusée, pour des raisons d'Histoire et de proximité²⁰, avant même les protectorats respectifs de l'Espagne et de la France.

Le français semble alors avoir du mal à sortir de cette zone septentrionale. Il existe à ce moment quatre écoles à Tanger appartenant à l'Alliance française ou subventionnées par la France. On voit des cours de français ou des écoles françaises s'ouvrir à Al-Kazar-el-Kébir (graphie du texte) et à Tétouan, ce qui achève de dessiner les contours de la zone « hispanophone » du Maroc, préparatrice de la pénétration européenne. L'un des points sensibles les plus méridionaux de cette première diffusion est la ville de Fès (ou Fez dans les textes du temps), ville politiquement et symboliquement attractive, verrou dans la perspective d'une influence accrue de la France. Comme l'indique le correspondant de Pierre Foncin à Tanger²¹ :

Dans l'intérêt de la France, qui est appelée par le voisinage même de l'Algérie à jouer au Maroc un rôle prépondérant, de nouveaux groupements s'imposent. De grandes familles algériennes sont venues, après la prise de la Smala, se réfugier au Maroc où elles jouissent d'une réelle influence. Il serait précieux de répandre parmi elles l'usage de notre langue, d'attirer leurs enfants dans nos écoles, et de nouvelles créations sont nécessaires (p. 137).

On voit ainsi apparaître ce thème, récurrent à l'époque, de la nécessité de l'élargissement de l'influence française par l'enseignement du français à la fin du XIX^e siècle. L'implantation du français s'avérait donc indissociable d'une analyse

¹⁹ Cette vision française, tout en se maintenant pratiquement jusqu'à nos jours chez des Maghrébins mais sous d'autres formes, perdit évidemment de sa violence en avançant dans le XX^e siècle. Les formulations ont changé, mais le constat s'entend toujours.

²⁰ La côte andalouse se trouve à 150 kilomètres du Rif marocain et, comme on le sait, la distance se réduit considérablement aux alentours du détroit de Gibraltar. En outre, les *presidios* de Ceuta et Melilla sur la côte marocaine sont de longue date des lieux de propagation de l'espagnol.

²¹ Il s'agit de J. Goffart, négociant et délégué de l'Alliance française à Tanger.

économique et géopolitique d'ensemble au moment où les partages coloniaux étaient en cours :

Il est incontestable que tous ces efforts réunis font pénétrer chaque jour de plus en plus la langue française dans la masse, et avec elle, notre influence. Il n'existe aucune école similaire pour l'enseignement des langues anglaise, allemande ou espagnole²², et, de plus, l'Arabe apprend notre langue avec une merveilleuse facilité (p.136).

La formulation de la dernière opinion renvoie à un stéréotype commun du temps, et on ne peut pas ne pas penser à l'allemand, langue réputée très difficile des concurrents les plus dangereux de la France au Maroc. Elle montre pourtant que le bloc arabo-berbère évoqué plus bas pour l'Algérie (ici « l'Arabe ») est en même temps conçu comme un marché, une potentialité. Un bloc massif qui ne demanderait qu'à être conquis... par la langue :

L'indigène, l'Européen²³ trouvent dans ces écoles l'enseignement de la langue française aussi complet que dans nos écoles primaires de France. Des concours sont organisés, et, à la fin de l'année, il n'est pas de jeune indigène qui ne rapporte orgueilleusement à la maison paternelle la récompense méritée, le livre à tranche dorée, la djillab ou le fez d'honneur. Des cours, des causeries pour les adultes que leurs occupations retiennent tout le jour sont organisés pour le soir et, en général, régulièrement suivis. Il n'est même pas rare de voir, dans les familles, les vieux parents qui ne veulent pas rester en arrière de leurs enfants, apprendre des tout petits notre langue (p. 136).

4.3. Le français dans les protectorats

4.3.1. La Tunisie

On a vu se profiler le thème récurrent par la suite d'une Tunisie plus ouverte aux langues étrangères que le reste du Maghreb. C'est très net par rapport à l'Algérie, peut-être moins par rapport au Maroc. S'il faut trouver une différence palpable entre les deux protectorats, c'est probablement en terme de pénétration et de diffusion de la langue française, plus profonde en Tunisie qu'au Maroc, bien que fondamentalement les mécanismes objectifs soient très proches.

On ne peut effectivement manquer de relever une certaine facilité d'installation du français (comparativement du moins), à mettre en rapport, semble-t-il, avec un système d'enseignement probablement plus ouvert et plus complet qu'ailleurs, avant même l'installation de la France. Rappelons par exemple que le collège Sadiki, évoqué plus haut et si important pour l'élite tunisienne, avait été fondé en 1875 par un Premier ministre du bey. Le protectorat n'eut donc en réalité qu'à conformer et contrôler la dynamique de cet établissement, très moderne pour l'époque. Le tri entre le peuple et les élites étant assuré en amont du protectorat, il n'y eut pas de discontinuité fondamentale et, au contraire semble-t-il, ces préalables donnèrent au français, langue de culture et d'ouverture appréciée (comme plus

²² C'est définir clairement les trois puissances coloniales appelées à intervenir en Afrique du Nord et notamment sur les côtes marocaines.

²³ On retrouve la ligne de faille principale mentionnée à propos de l'Algérie.

généralement au sein des élites méditerranéennes), une forme de légitimité en tant que langue étrangère privilégiée d'une élite sociale déjà tournée vers l'Europe²⁴.

4.3.2. Le Maroc

C'est évidemment une francophonie parfaitement initiale qui se présente à nous à travers les documents observés. Elle laisse à entendre toutefois une demande d'informations et de formation aux puissances romanes ou européennes voisines. Une zone d'ombre qu'il serait intéressant d'éclairer est la manière dont le français a pu supplanter, dès avant les protectorats respectifs de la France et de l'Espagne, la langue espagnole²⁵. Une chose semble assurée : d'après notre document et d'autres sources (Leclerc, 1908), le français semble bien la première langue romane et européenne enseignée au Maroc, mais il ne s'agit pas d'un monopole. Contrairement à ce qu'affirme la notice de 1900 (militante et euphorique sur ce point et d'autres), il existe bien un enseignement en espagnol et en anglais, mais qui ne semblent toucher que 20 % des scolarisés dans la première langue et environ 5 % dans la seconde. Dans ce dispositif d'instruction « française » figure *l'Alliance israélite universelle*, qui entretient 18 écoles au début du XX^e siècle. Cette structure, créée en 1860 par des intellectuels et notables israélites de France (Cuq & Gruca, 2005), joua un rôle très important dans la francisation des communautés juives du Maghreb. Ce n'est pas un hasard si l'on retrouve parmi les fondateurs Alphonse Crémieux, dont le nom reste définitivement attaché à l'attribution de la nationalité française aux Juifs d'Algérie.

L'impression générale est celle d'une tension dans le contact moins grande qu'en Algérie, et semble-t-il au contraire, d'une demande vraisemblable, au moins des élites locales ainsi que des franges de la population directement en contact avec les commerçants et industriels français expatriés. Pour comprendre ce phénomène, il n'est pas inutile de rappeler que l'extrémité occidentale du Maghreb fut constamment au contact de l'Andalousie historique (et donc de l'Espagne) et plus loin, de la France²⁶.

Dans le contact économique de fait se trouve probablement l'une des racines principales de l'enseignement « pour les indigènes ». Celui-ci (et cela se confirmera parallèlement en Algérie et en Tunisie) est en bonne partie un enseignement visant à diffuser un système de valeurs morales, de préceptes d'hygiène etc., tout en formant une main-d'œuvre locale adaptée aux besoins.

La relative absence de tension recula sans doute avec les interventions militaires de la France dans les premières années du XX^e siècle. Sans entrer dans le

²⁴ Mais c'est dans ce même canal que seront formées très logiquement (et comme semblaient le redouter les autorités du protectorat) les élites nationalistes du XX^e siècle.

²⁵ Et cette concurrence favorable au français se confirmera tant durant la période des protectorats (français et espagnol) qu'après l'indépendance du Maroc.

²⁶ On cite souvent et très haut dans l'Histoire du Maroc le règne de Moulay Ismail (1672-1727) qui, tout en guerroyant (il repoussa les Anglais à Larache et Tanger), entretenait l'ouverture par un système de consulats des principales puissances européennes. Le souverain délégua même un ambassadeur en France pour demander la main de la princesse de Conti, fille naturelle de Louis XIV.

détail historique²⁷, on déboucha sur la création de deux protectorats en 1912, l'un pour le Maroc septentrional, sur lequel l'Espagne avait posé des balises précises dès 1860 (Benzakour, Gaadi, Queffelec : 28), l'autre pour le reste du Maroc, qui nous concerne ici.

4.3.3. Traits communs et traits divergents (Maroc, Tunisie)

En Tunisie comme au Maroc vont se confirmer certains axes, dont on trouvera trace aussi en Algérie. La version la plus nette ou la plus méthodique est celle du protectorat au Maroc, qui est un cas d'école souvent étudié. Le nom du général Lyautey, *Résident Général* à partir de 1912, reste étroitement attaché à cette mécanique.

Quelles sont les grandes lignes de cette action et quelles implications identitaires peut-on y trouver ? Nous parlerons ici en même temps du Maroc et de la Tunisie.

4.3.3.1.

Le premier point frappant est l'absence de volonté apparente de la France de transformer en bloc la société marocaine (ou tunisienne également), même si la France par le biais de le Résidence Générale, contrôle l'ensemble du système. C'est un système de séparation des identités et, dans la limite du contrôle français, des pouvoirs. Par exemple, l'ensemble du gouvernement marocain (*makhzen*) reste en place. Il y a donc par suite dédoublement structuré de l'administration (*musulmans* vs. *européens*), de la justice (*droit musulman* vs. *droit français ou international*), et même de l'habitat puisque sont créées durant les premières décennies des « villes nouvelles » (vs. « *médinas* ») qu'habiteront préférentiellement des Français ou Européens puis, progressivement, des franges de francisés partiels.

Tel est également le cas du culte et des manifestations culturelles de l'ensemble arabo-musulman, dans lesquels l'administration française n'intervint que fort peu. À un moment où la laïcité, la séparation des Églises et de l'État se précisaient en France, les deux protectorats du Maroc et de la Tunisie virent donc au fond trois « Églises » principales²⁸ s'afficher et se structurer pour exister. On comprend toutefois que cette « séparation » bénéficia d'abord aux communautés israélite et chrétienne (principalement catholique), même si dans ce système les musulmans dans leur ensemble étaient assurés du respect de leur identité, bien plus fortement qu'en Algérie par exemple. En outre, le fait de fournir à deux religions précédemment dominées dans le monde musulman une assise et une reconnaissance, favorisa automatiquement le rapprochement linguistique (sur la base du français) de deux communautés d'origines et de fonctionnements très différents²⁹.

²⁷ Rappelons toutefois le traité de Berlin (1911) dont l'objectif était de laisser les mains libres à la France dans ses actions au Maroc, contre compensation au Congo. Ainsi fut écartée au Maghreb la menace de cette puissance majeure plusieurs fois évoquée par Pierre Foncin.

²⁸ Correspondant aux trois religions monothéistes.

²⁹ Les Catholiques sont pratiquement tous des « importés » (souvent anti-sémites comme le révélera fort bien la question algérienne), les Juifs principalement des Maghrébins d'origine. Non seulement la religion mais les pratiques ethniques ou langagières séparent ces communautés, et c'est précisément sur ce point que l'Alliance israélite universelle (de

4.3.3.2.

Dans cette perspective de la discrétion identitaire et sociolinguistique généralisée, la diffusion du français devait en principe rester très limitée. Mais si le français ne fut effectivement pas massivement diffusé, pour cette raison même sa diffusion au compte-goutte le transforma fondamentalement en langue de pouvoir.

On voit en fait que les protectorats, notamment le plus récent, mirent en application une vulgate mentale et globale autour des questions de langue et d'identité, qui correspond assez bien aux idées exprimées par Pierre Foncin. On y retrouve par exemple cette idée que la France était désormais une puissance musulmane, ce qui impliquait la garantie des institutions arabo-musulmanes et de l'étude de la langue arabe, dans un système de tutorat assuré par la France. Mais dans cette opération l'arabe devenait automatiquement et pour longtemps une langue du versant eu-maghrébin, une sorte de langue cultuelle et culturelle respectée, mais à base en quelque sorte ethnique et dépourvue de toute dimension internationale moderne. Et dans cette confrontation qui allait devenir constante (et non plus occasionnelle comme au XIX^e siècle), la langue « rare », le français, ne ferait que renvoyer constamment à l'arabe son statut de langue infériorisée et du culte.

Dans cette optique l'école allait devenir au Maroc comme en Tunisie la vitrine concrète de l'analyse et de la gestion des langues et identités. Le français devait y exercer une influence réelle, mais par une attraction morale et intellectuelle, son acquisition ne devant pas perturber fondamentalement les lignes de partage de groupes humains en présence, mais ayant pour but « d'appriivoiser l'indigène »³⁰.

À partir de là, tant au Maroc qu'en Tunisie on vit très vite s'opposer fonctionnellement et coexister un système scolaire franco-français d'une part, destiné globalement aux jeunes Européens ou Israélites, et un autre entièrement arabo-musulman d'autre part (du primaire au supérieur), appelé généralement fondamental, traditionnel, etc.

Entre les deux, se constitua, à travers des formes diverses un train d'établissements destinés à toucher la population musulmane en fonction des besoins. Il y eut donc des « écoles de fils de notables » (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000 : 45) ou écoles mixtes arabo-françaises (de contenus) destinées aux jeunes bourgeois appelés à constituer l'élite arabo-musulmane des protectorats, des établissements « franco-arabes » (Naffati & Queffélec, 2004 : 19), des « écoles ou collèges franco-musulmans » soit anciens, soit nouvellement créés³¹. Ces établissements, au delà des détails qui ne manquent d'apparaître ici ou là cadrent bien avec cette formulation de Benzakour, Gaadi, Queffélec (2000 : 46) :

Désirant d'une part conserver la culture autochtone et craignant d'autre part que les Marocains ne pussent suivre un enseignement totalement dispensé en français, l'institution protectorale élaborait un programme d'études, modulé suivant un dosage savant entre culture islamique et instruction française. [...] Conçus initialement pour

principe français) amènera l'ensemble de la communauté juive à se déplacer globalement vers l'attraction française.

³⁰ Propos attribué à Lyautey (1927) par Benzakour, Gaadi, Queffélec (2000 : 38).

³¹ Comme le collège Sadiki à Tunis, déjà cité, ou le collège Moulay Idriss à Fès, dès 1914.

former les futurs fonctionnaires centraux et locaux du nouveau makhzen [...] ils tendirent rapidement à se transformer en une simple réplique des établissements de la métropole...

Cet axe concerne donc, on le voit, une partie des peuples marocain ou tunisien, les élites. Par lui se constitua donc, dès la fin du XIX^e siècle (pour la Tunisie), plus tard pour le Maroc, une première population maghrébine francophone. Mais il ne faut pas réduire l'action du protectorat à cette théorie calculée et mesurée du mélange des langues et cultures de type élitaire. Des écoles rurales, des écoles urbaines fonctionnèrent et touchèrent le peuple maghrébin. On matérialisait ainsi cette fonction éducative et libératrice si souvent accordée à la langue française dans les discours. Mais, en même temps, ces écoles populaires, également mixtes dans leur fonctionnement, se donnaient pour mission d'encadrer la formation du peuple en évitant de produire des « déclassés ». Car on touche là un leitmotiv de l'époque observée. En effet, une idée commune aux protectorats et à l'Algérie, parfaitement récurrente et également courante en France, est que l'instruction (notamment sur la base du français) ne doit pas fournir des déclassés. C'est une véritable hantise, car les éventuels déclassés (par l'instruction) sont en métropole des trublions en puissance, et au Maghreb des autonomistes ou des indépendantistes à venir.

La réponse institutionnelle globale fut donc ici la création de filières professionnelles pour les métiers de l'artisanat et du commerce, pour les industries naissantes (dans les villes), pour les métiers de l'agriculture dans les campagnes.

4.3.3.3.

Tout ce qui précède permet de comprendre comment l'implantation du français dans les protectorats a pu se faire de manière relativement décripée, plutôt élitaire aussi, mais tout en permettant la constitution d'une trame francophone commune, probablement plus nette en Tunisie qu'au Maroc. En dépit des périodes de tension politique, la possession du français fut de plus en plus un signum d'appartenance et de réussite sociale, et le français fut peu ou prou accepté comme langue véhiculaire inter-ethnique, au côté de l'arabe dialectal par exemple.

Il y a toutefois une grosse divergence entre le Maroc et la Tunisie, dès le départ. C'est la question de la langue et de l'identité berbère dans l'échiquier.

La notice de 1900 concernant la Tunisie n'en fait aucune mention, ce qui confirmerait plutôt un manque de visibilité de cette langue dans le paysage linguistique. Pourtant, tout laisse à imaginer (notamment différentes enquêtes de la fin du XIX^e) une langue berbère encore régulièrement parlée dans le sud du pays et probablement encore dans certains points de la dorsale (ou Atlas tunisien).

Cette absence de visibilité du berbère que j'ai eu l'occasion de souligner plusieurs fois ces dernières années, discrimine fortement la Tunisie au sein du Maghreb. Ce phénomène s'explique probablement par un faisceau d'éléments :

- part relative très basse de la langue berbère (argument frappant aujourd'hui, mais sans doute moins au début du XX^e)
- arabisation semble-t-il plus avancée de la Tunisie, et mieux articulée sur un système d'instruction diversifié durant la période observée

- intérêt plus évident semble-t-il pour les langues étrangères, tel qu'évoqué plus haut.

Ces traits, cumulés, semblent avoir fait du berbère, très tôt, une langue vue comme « disparue » ou « à disparaître » dans le cadre d'un paysage linguistique beaucoup plus unifié qu'ailleurs au Maghreb.

Tel n'est évidemment pas le cas au Maroc où les berbérophones étaient peut-être majoritaires au début du siècle.

Dans la logique de séparation du protectorat, la « mise à part » de l'identité berbère joua pleinement, rejoignant évidemment la question de l'assimilation des Kabyles en Algérie (voir plus bas). Les propos de Lyautey sur ce sujet, rapportés par Benzakour, Gaadi, Queffélec (2000 : 38), sont parfaitement limpides. Il s'agissait donc :

[.] de maintenir discrètement mais aussi fermement que possible les différences linguistiques, religieuses et sociales qui existent entre le bled makhzen islamisé et arabisé et la montagne berbère religieuse mais païenne et ignorant l'arabe.

On reconnaît ici la propension générale à mettre en avant la superficialité de l'islam berbère, qui débouchera en Algérie sur des tentatives de « rechristianisation » des Kabyles, les analyses démontrant à la fois l'existence d'un socle très important de reliques païennes anté-islamiques et d'un substrat judéo-chrétien également anté-islamique, à réactiver. On tient là une des explications (mais ce n'est pas la seule) du vif intérêt de l'ethnographie française de la période coloniale pour la question berbère, notamment au Maroc où les travaux de l'Institut des Hautes Études Marocaines, les Archives Berbères, la revue *Hespéris*, etc. ont fourni des matériaux de très grande qualité, même si tout ce qui précède doit rester présent à l'esprit.

La concrétisation de cet axe en matière de pédagogie fut la production d'un enseignement franco-berbère, dispensé à partir des années 20 dans les régions montagnardes de l'Atlas notamment. En accord avec les thématiques définies par la Résidence Générale, l'étude de l'arabe et du Coran était proscrite, mais en revanche le berbère était enseigné, et transcrit en caractères latins (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000 : 47), aux côtés des matières fondamentales, enseignées en français. Le fleuron de cet enseignement fut le collège franco-berbère d'Azrou, qui fonctionnait dans les années 30 et produisit une élite locale souvent stigmatisée depuis.

4.4. L'Algérie

Qu'en était-il donc de l'Algérie, pierre centrale du dispositif, vers 1900 ?

Un long extrait de Maurice Wahl³² (Foncin, 1900) pose synthétiquement quelques problèmes déjà entrevus et sur lesquels nous allons revenir rapidement :

On sait qu'en Algérie la population française est à l'état de minorité : 320.000 Français, dont beaucoup sont des naturalisés, beaucoup de métis fils d'étrangers et d'étrangères, se trouvent en présence de 3.800.000 Arabes ou Berbères musulmans,

³² Qui était à ce moment Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique aux colonies.

de 210.000 Espagnols, Italiens ou Maltais, de 50.000 israélites naturalisés, mais d'origine indigène. Le simple énoncé de ces chiffres suffit à montrer que, si nous voulons faire en ce pays œuvre qui dure, il importe au plus haut point d'amener à nous tous les éléments plus ou moins hétérogènes de la population. Pour la faire française, non pas seulement de nom et de droit, mais de cœur et d'esprit, il faut répandre chez elle les idées françaises, les sentiments français, par la diffusion de la langue nationale qui en est le véhicule et l'expression.

Ce passage est très typique d'un certain type de projet colonial mais aussi des doutes, des difficultés démographiques et sociolinguistiques de la colonie française dans les dernières années du XIX^e siècle. Si le caractère « français » de l'Algérie ne se discute pas, on en montre aussi immédiatement les limites : visiblement la masse arabo-berbère ne vient pas à la langue et à la culture, tandis que la population proprement française (sur le papier du moins) est fortement minoritaire dans un territoire théoriquement français (environ 7 % du total).

Voilà donc un premier problème : une masse compacte hyper-résistante à la francisation, dont par principe seule une infime minorité semblait s'être sinon détachée du bloc, du moins rapprochée de la langue et de la culture françaises. C'est, comme le souligne ailleurs M. Wahl :

[.] le bloc indigène, si massif, si compact, si solidement agglutiné par le ciment des siècles, par l'histoire, par les croyances, par les traditions, qu'il semble impossible d'y trouver un joint. Et pourtant nous n'aurons rien fait tant que nous n'aurons pas gagné à notre cause les fils de la terre africaine, auxiliaires indispensables sans lesquels toute grande entreprise sociale ou économique est vouée d'avance à l'insuccès certain.

Face à ce bloc maghrébin, la population européenne ou non-maghrébine est elle-même profondément fissurée. Mais même en cumulant Français, Espagnols, Italiens, Israélites et Maltais, c'est une population très minoritaire (environ 12 % du total) sur l'ensemble du territoire algérien. Un phénomène complémentaire doit être souligné, c'est l'extrême concentration de cette population européenne dans les zones urbaines, qui ne pouvait qu'accentuer l'opposition, l'incompréhension et bien entendu le rejet du « bloc » arabo-musulman. Dans un tableau proposé par Kateb (2001 : 73) on peut voir que la population d'Alger est à 66 % « européenne » en 1876 (dont Français, 35 %), et « indigène » à seulement 34 % (dont Musulmans, 21 %, et Israélites, 13 %). Ces données numériques révèlent bien mieux qu'un long discours les menaces qui pesaient sur la colonie.

Le texte se réfère en outre indirectement à deux polémiques connues et très violentes à la fin du XIX^e siècle : mise à part discursive des Juifs algériens, naturalisés par le biais du célèbre décret Crémieux (1870)³³, positionnement « réfractaire » des immigrés européens, notamment d'origine espagnole dans l'Ouest algérien. Les deux sont intéressantes pour notre approche.

³³ La première « ligue antijuive » est fondée en 1871 (Ageron, 1979, II-60). De proche en proche, ce mouvement général adoptera d'autres configurations et appellations, comme par exemple la « Ligue latine » et les « Unions latines » entre les deux guerres mondiales.

4.4.1.

La première est en partie révélatrice de l'impuissance de la pénétration de la langue et des idées françaises : à défaut de pouvoir pénétrer correctement la masse maghrébine, on a fait venir à la France et à la langue française une partie des Maghrébins, les non-musulmans en l'occurrence³⁴. Certes les communautés juives ont fait elles-mêmes une partie du chemin, car pour l'essentiel bénéficiaires du transfert, comme par ailleurs dans les protectorats (cf. 4.3.3.1).

Mais ici point plus clairement la liaison entre la langue et l'attachement communautaire, identitaire, dont l'appartenance religieuse est un vecteur fondamental au Maghreb. On ne peut pas ne pas remarquer le parallélisme entre Juifs et Maltais. Les uns et les autres partent de fait d'un plancher arabophone³⁵. Il faut en particulier rappeler que les communautés juives d'Algérie [et du reste du Maghreb³⁶], extrêmement anciennes, puisque antérieures à l'arrivée même des Arabes, étaient un élément constitutif de la trame ethnique du Maghreb avec deux variantes principales : soit des communautés urbaines totalement arabisées mais ségréguées dans la ville, soit des fractions rurales également bien intégrées dans le tissu tribal d'Afrique du Nord, arabophones et/ou berbérophones. Quant aux Maltais, nous avons déjà souligné un peu plus haut leur spécificité catholique, on pourrait même dire hyper-catholique, ce qui, lié à leur patrimoine langagier, en faisait une frange vraiment particulière du bloc « européen »³⁷.

À l'évidence, les uns et les autres, en Algérie du moins sont passés massivement dans le camp principal de la francophonie et de la société européenne³⁸.

4.4.2.

Revenons ensuite sur le deuxième problème posé par cet extrait. Celui des Espagnols principalement. À la fin du XIX^e siècle, les Européens d'origine espagnole, en viennent effectivement à constituer un sujet constant de préoccupation

³⁴ Non sans réticences, et le mot est faible. Avant et après le décret Crémieux plusieurs crises anti-sémites (on disait plutôt « anti-judaïques ») se sont régulièrement produites en Algérie. Ageron (1979, II, pages 60 et suivantes) y consacre quelques pages auxquelles on pourra se reporter. Il en est resté jusqu'à la fin de l'Algérie française un écartèlement de la communauté juive « pied-noir » entre une « francité » (culturelle et langagière) au fond incomplète et une « maghrébinité » perdue. Sur ces questions qu'il n'est guère possible de développer davantage dans ce cadre, je renvoie à Benjamin Stora (2004).

³⁵ Même si les Maltais font davantage figure de plurilingues dans leur archipel.

³⁶ Contrairement au cas des Juifs d'Algérie, en quelque sorte emportés par la décolonisation brutale de ce pays, des communautés (certes de plus en plus réduites) sont pourtant restées présentes jusqu'à nos jours au Maroc et en Tunisie.

³⁷ Jusqu'au bout, en Algérie et plus généralement en Afrique du Nord, on opposera globalement et génériquement Européens et Arabes. C'est l'un ou l'autre et l'on est généralement de l'un ou de l'autre.

³⁸ Ce déport n'empêchant pas une partie de ces communautés de conserver partiellement l'arabe dans leur répertoire.

pour les autorités coloniales et la minorité « eu-française » d'Algérie. C'est également sensible mais moins préoccupant à l'Est, avec les « Italiens »³⁹.

Pour mieux comprendre ce qu'écrit Maurice Wahl, il faut se tourner, comme très souvent vers Ageron (1979), que nous suivrons dans cette partie⁴⁰. La question de cette immigration en provenance d'Espagne semblait donc poser un problème global de positionnement identitaire à deux versants bien identifiés.

4.4.2.1.

D'une part un versant purement anthropologique, avec tout ce que cela comporte d'approximatif, d'intuitif et de stéréotypique bien entendu : à une époque où l'on mettait en avant très usuellement comme on l'a vu, mais de manière très impressionniste le concept de « race » (voir plus haut l'extrait de P. Foncin), ces Européens du sud, pauvres, miséreux, ces « escargots »⁴¹ qui jour après jour envahissent l'Oranie, contribuent en première ligne à sa mise en valeur, mais en même temps tendent à se fixer et menacent donc le caractère « français » de la colonie. La « race » française risquerait en somme de se corrompre.

Comme dans cette période on cherchait en même temps à renforcer le poids de la communauté française par campagne de naturalisations⁴², une formule de P. Leroy-Beaulieu, rapportée par Ch.-R. Ageron (1919, II-120) résume assez bien l'appréhension des parties les plus authentiquement « françaises » de la colonie : « La France allait-elle se trouver avoir couvé un œuf italien dans le Constantinois et un œuf espagnol en Oranie ? »⁴³.

Cette nouvelle fraction, naturalisée, fut ordinairement qualifiée de néo-française, et l'on opposa donc très régulièrement les « Français d'origine » et les « Néos ».

Pour résumer une situation relativement compliquée, on peut insister sur les griefs les plus couramment adressés à cette population. Leur comportement grégaire tout d'abord. On dit que les Espagnols s'agglutinent et leurs langues maternelles, leurs langues d'usage, sont des langues d'Espagne, même après naturalisation. Comme je l'ai déjà rappelé (Manzano, 1996), l'immigration espagnole avait en effet transporté en Algérie les composantes du paysage linguistique d'Espagne. Aussi la variété la plus méridionale du castillan (andalou) se trouvait-elle notamment en contact régulier (voire alternée, superposée) avec différentes variétés méridionales

³⁹ Pour avoir une idée de la disproportion « étrangère » en Algérie, on peut citer les chiffres suivants. En 1886, il y avait 144530 Espagnols (plutôt en Oranie) et 44315 Italiens (plutôt dans le Constantinois et la région de Bône, act. Annaba).

⁴⁰ Tome II, livre II, chapitre 3 : Le développement du peuple européen d'Algérie.

⁴¹ C'est une des appellations qu'on leur donne, car ils arrivent avec pour seul bagage le bardas qu'ils portent sur leur dos.

⁴² Par exemple, la loi du 26 juin 1889 (« véritable acte de naissance du peuple français d'Algérie », Ageron, 1979) accorde d'office la nationalité française aux enfants d'étrangers nés sur le sol algérien.

⁴³ Un rapport de 1887 va jusqu'à évoquer l'hypothèse d'une préparation morale de l'annexion de l'Oranie par l'Espagne !

de la langue catalane : mahonnais⁴⁴, valencien, alicantin⁴⁵.

À propos du poids de la langue espagnole en Oranie, Ageron toujours (1979) rapporte les cas (loin d'être anecdotiques) de conseils municipaux dans lesquels les débats se déroulaient en espagnol, après l'ouverture rituelle de la séance en français par le maire au nom de la République Française ! Selon le même, l'affichage à l'occasion d'élections pouvait se faire en espagnol, au passage qualifié par certains de « langue hébraïque », signe d'une ambiance inter-communautaire violente en cette fin de siècle.

Le système de fonctionnement verbal et le repli constaté de telles communautés portaient donc très normalement au maintien relativement long des dites variétés ibéro-romanes à l'intérieur⁴⁶, avec francisation progressive des individus les plus en contact avec l'extérieur (travail, école publique). Près d'un siècle plus tard, et après le départ des Pieds-Noirs, des chercheurs algériens découvrent depuis quelques années l'importante influence lexicale exercée par l'espagnol parlé d'Oranie sur l'arabe dialectal de cette région⁴⁷.

Il faut dire que cette population espagnole était massivement rurale, et venue primitivement en Algérie pour des motifs principalement ruraux⁴⁸ (salarariat des colons français, défrichements, etc.) et que nombre de ces Espagnols d'origine s'installèrent eux-mêmes dans l'agriculture. Autant de caractérisations qui favorisèrent longtemps :

- d'une part, le maintien de l'espagnol et de ses satellites dialectaux
- d'autre part l'influence directe de cette sorte de koinê romane populaire sur l'autre koinê populaire, l'arabe dialectal.

4.4.3. Primat des fractures

Il y a dans la situation algérienne quelque chose de très frappant, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles. C'est le fait que le paysage linguistique fonctionne d'abord dans la division ethnique et linguistique. On peut même dire qu'en dépit de quelques passerelles, une forme de normalité du paysage algérien est celle de parallélismes communautaires, sociolinguistiques et identitaires, dont il était très difficile, par principe, de sortir, car une forte étanchéité était la règle. C'est affirmer indirectement, dès ce moment, le primat de la tension de « tous les éléments plus ou moins hétérogènes de la population », tension dont on ne pensait pouvoir sortir que par la diffusion du français et donc des idées françaises, donc par une francisation « de cœur et d'esprit » (voir plus haut, M. Wahl).

⁴⁴ Ou catalan des Baléares.

⁴⁵ La plage et le port de Saint-Jean d'Alicante (Sant Joan) étaient ainsi devenus l'une des plaques tournantes de cette immigration en Algérie à la fin du XIX^e siècle.

⁴⁶ Comme dans différents cas d'immigration à travers le temps, les anciens accueillent les nouveaux (provenant du même village, de la même famille etc.) et ainsi se créent des quartiers, voire des villages « espagnols » en Oranie.

⁴⁷ Influence aussi, bien entendu, sur le français parlé de l'Oranie (voir notamment Lanly, 1970).

⁴⁸ Il s'agissait la plupart du temps, de salariés des colons français déjà établis, venus, comme le rappelle Ageron, en « cuadrillas », ou équipes.

Cette impression de placage, de coexistence, de parallélisme, est évidente si l'on considère la paire *Européens* vs. *Maghrébins*, et l'on ne refera pas ici l'histoire de la colonie française, qui l'atteste profondément. Ce trait colonial est très bien rendu par Frantz Fanon (2002 : 43, original de 1961), mais il faut l'étendre à toutes les communautés en présence en Algérie :

Ce monde compartimenté, ce monde coupé en deux est habité par des espèces différentes. L'originalité du contexte colonial, c'est que les réalités économiques, les inégalités, l'énorme différence des modes de vie ne parviennent jamais à masquer les réalités humaines. Quand on aperçoit dans son immédiateté le contexte colonial, il est patent que ce qui morcelle le monde c'est d'abord le fait d'appartenir ou non à telle espèce, à telle race.

Ce système de fractionnement ethno-identitaire, de mosaïque linguistique et dialectale et les résolutions qu'il propose, peut être résumé dans le tableau qui suit.

	+ Exogène					+ Endogène
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6
	<i>Européen stricto-sensu</i>	<i>Européen stricto-sensu</i>	<i>Européen lato-sensu ≠ arabo-musulmans</i>	<i>Européen lato-sensu ≠ arabo-musulmans</i>	<i>Maghrébin Stricto-sensu, ou « arabo-musulman »</i>	<i>Maghrébin Stricto-sensu, ou « arabo-musulman »</i>
Groupe ethnique	Français	Espagnols + Italiens	Maltais	Juifs	Arabes	Berbères
Répertoire : 1) langue(s) usuelles ou « ethniques » = -a 2) langue(s) d'insertion = -b	français	a1- andalou a2- valencien etc. (= catalan) [+ italien et sicilien] b-français	a-arabe (+ italien + anglais) b-français	a1-arabe a2-berbère b-français	a-arabe b-français	a-berbère b1-arabe b2-français

Lecture du tableau

On va ainsi du plus extérieur anthropologique, avec les Français d'origine, vers le plus endogène, avec les Berbères et le berbère. Chaque groupe est donc immédiatement situé relativement aux autres groupes et à l'ensemble du gradient.

Pour ce qui concerne le répertoire, chaque groupe dispose évidemment d'une ou de plusieurs langues que l'on pourrait dire langue(s) d'origine, mais du même coup et dans le cadre de la dynamique générale, chacune de ces communautés doit s'intégrer à un ensemble supérieur par le biais d'une autre langue : français et/ou arabe.

Plusieurs langues d'origine : c'est le cas des Maltais (col. 3) et des Espagnols (col. 2). Les premiers peuvent connaître (et cacher au demeurant) l'arabe, mais aussi, à des degrés très divers, l'italien ou l'anglais. Les Espagnols eux, viennent de sous-groupes romans réunis par une koinè à base castillane.

Au sein de l'ensemble arabo-musulman (col. 5 et 6) la fracture majeure est celle qui polarise l'arabe et le berbère. Dans ce macro-compartiment la fracture identitaire et ethnolinguistique n'est qu'en partie compensée par la communauté de religion, et ce facteur religieux lui-même se localise, s'adapte aux conditions locales jusqu'au bout avec production d'un islam berbère original sur plus d'un point⁴⁹.

Pour les membres de cet ensemble, notamment lorsqu'on part des berbérophones, l'intégration globale peut se faire par deux langues : l'arabe (vers l'ensemble arabo-musulman), le français (vers l'ensemble colonial). Bien entendu, si l'on part de l'arabe, le français paraît la seule voie d'intégration possible à un ensemble plus vaste. Mais les linguistes ont souvent signalé au XX^e siècle des cas de « berbérisation » ou de « re-berbérisation » d'individus ou de sections arabophones, notamment aux marges de la Kabylie⁵⁰.

Les Juifs ou Israélites (col. 4) sont bien situés sur la fracture la plus visible et sensible du système. Venus de deux groupes ethnolinguistiques antérieurs (arabe et/ou berbère), ils ont dans leur patrimoine ces deux langues d'Afrique du Nord, et seront amenés à les perdre. Les choix globaux de la communauté par rapport à l'offre coloniale d'une part⁵¹, à l'offre eu-maghrébine d'autre part, font que, dans un premier temps du moins ils vont se diriger préférentiellement vers l'offre coloniale.

Les Français enfin (col. 1). Ce groupe est au fond exemplaire du contexte colonial. La colonie donne en effet à voir une première population « française », très minoritaire statistiquement, comme on l'a souligné. Ethniquement, cette position ne tient pas, car les Français qui viennent en Algérie en cette fin de XIX^e siècle sont majoritairement des méridionaux⁵². Les départements dont ils sont issus (principalement Golfe du Lion) sont à ce moment encore des départements fortement diglottes. Mais ce qui révèle bien la vertu « nationalitaire » et républicaine de la colonie est le fait que tous se dépouillèrent assez rapidement de ce terrain dialectal originel, se présentant au plus tôt comme les « vrais » Français de la colonie. Tandis que les Espagnols, notamment, prenaient au fond leur place de « patoisants » dans le système de perception des ethnies romanes.

4.4.3.1.

La première grande fracture est donc celle qui oppose le dedans (maghrébin) et le dehors (non maghrébin, orbite française). Le dedans s'organise

⁴⁹ C'est là un dossier dans lequel il est impossible d'entrer dans ce cadre, mais qui durant l'époque observée comme aujourd'hui encore, engendre un discours assez commun et rituel sur la déviance berbère. Je renvoie le lecteur intéressé à Manzano (2006).

⁵⁰ Comme on sait d'autre part que l'inverse a existé également (voir 5.4.), la situation en Kabylie paraît donc assez compliquée.

⁵¹ Et l'offre israélite française dans le cadre de l'offre coloniale.

⁵² Voir, parmi d'autres documents de ce genre, les cartes de l'émigration française en Algérie proposées par Ageron (1979, II-126).

semble-t-il fondamentalement par une identification culturelle, religieuse, la question de la langue n'intervenant qu'ensuite et comme discriminant secondaire, bien que tout le monde sache, à cette époque surtout, qu'il existe bien deux univers discrets : berbère et arabe. C'est ce qui apparaît fort bien dans un propos déjà cité de Germaine Tillion (2000)⁵³ : « Avant 1940, tous les paysans algériens que j'ai connus se réclamaient, en priorité absolue, de la qualité de musulmans ».

Comme tous les éléments du paysage sociolinguistique et identitaire sont solidaires, il faut bien comprendre que cette solidarité arabo-berbère, bloquante par rapport au projet de francisation du Maghreb, fut largement entretenue (voire créée ou recrée) par le rejet concret du monde maghrébin dans les structures coloniales : non attribution de la nationalité, minimisation de l'arabe et de l'islam, au contraire maximisation du berbère dans une optique de casse du bloc maghrébin. À la sortie, ce comportement structurel d'ensemble devait créer les conditions d'émergence d'une revendication en théorie « maghrébine » mais en réalité portée par l'affirmation de l'arabo-islamité du Maghreb, donc de l'arabité du Maghreb. Celle-ci ne tarda pas à se manifester clairement à l'approche des années 30, parallèle aux festivités du centenaire de l'Algérie française (Sibeud, 1993). Plusieurs courants se définirent et se structurèrent durant cette période, dont celui de Abdelhamid Ben Badis, fondateur de l'Association des Oulémas, auteur de la formule célèbre souvent citée : « L'islam est ma religion, l'arabe est ma langue et l'Algérie est ma patrie » (Ellyas & Stora, 1999), triade également appliquée à l'Afrique du Nord ou Maghreb : « l'Afrique du Nord, patrie unique et indivisible » (Brondino, 1990 ; Manzano, 1999-b).

Dans cette affaire, et quels que soient l'intérêt et la bonne volonté d'éléments de part et d'autre de la ligne de faille, on sent bien, après coup certes, qu'on avait des positions trop crispées pour ne pas dire bloquées, dès lors que « Les Européens...ne soupçonnèrent pas, pour la plupart, la densité de la foi musulmane. Ils ne firent pas entrer la religion en ligne de compte dans leur rêve de fusion des races »⁵⁴. On est donc bien dans un système de camps opposés, mais chaque camp ayant lui-même ses propres oppositions internes.

Si l'on reprend le cas de la communauté juive, la possibilité de la désolidariser du bloc ou camp « maghrébin » révèle en premier lieu l'importance du critère religieux pour définir la « maghrébinité ». C'est effectivement autour de la religion et des conditions de développement social que s'organise le basculement de la communauté juive, une communauté qui jusqu'à la colonisation française vivait sa différence très pauvrement et difficilement. Comme le soulignent Ellyas & Stora (1999), les élites conquérantes et coloniales virent très tôt les Juifs algériens « comme de possibles et précieux auxiliaires ». Mais la suite démontre bien la rigidité des lignes, et le passage des communautés juives à la francophonie paraît plus avoir renforcé la solidarité des pôles eu-maghrébins⁵⁵, qu'avoir garanti une

⁵³ Manzano (2006), p. 185.

⁵⁴ Ageron, I-343.

⁵⁵ Voir exacerbé les courants anti-judaïstes maghrébains.

parfaite intégration de ce groupe à l'ensemble « Français » d'Algérie⁵⁶. Dans un de ses chapitres, Rivet (2002) évoque à ce propos « les Juifs entre deux mondes ».

Si l'on reprend enfin le cas des communautés « espagnoles » ou « italiennes », le cadre colonial et leurs propres dynamiques d'organisation tendaient à les marginaliser et à permettre la perpétuation de leurs pratiques. Du fait de leur accès massif à la nationalité française, leur participation entière aux droits et devoirs de l'intégration (scolarisation, conscription) les transportera progressivement dans la francophonie, mais à travers des mécanismes relativement lents, qui construiront jusqu'à l'indépendance de l'Algérie des groupes di- voire triglottes au sein desquels, suivant une observation de l'époque, « l'espagnol n'est ici que le patois des Algériens d'origine espagnole, comme le provençal est le patois des Algériens originaires de la Provence »⁵⁷.

Lanly (1970), en introduction de son chapitre sur les apports du bilinguisme hispano-français, résume bien la situation, une cinquantaine d'années plus tard, au moment où les Pieds-Noirs vont quitter l'Algérie :

[.] Beaucoup de personnes âgées -des femmes principalement- ne connaissent guère que cette langue, même si elles sont depuis longtemps en Afrique. Quant aux jeunes, ils ont entendu le français dans la rue et ils ont passé par l'école française : s'ils comprennent et parlent l'espagnol – ou plutôt un espagnol dialectal composite comportant beaucoup d'éléments valenciens- ils lisent et écrivent notre langue et s'en servent plus volontiers dans les relations sociales, sauf dans quelques quartiers des villes et quelques localités où ils sont vraiment entre eux. Plus l'implantation des familles espagnoles est ancienne, plus tôt a commencé l'évolution linguistique des jeunes générations.

C'est en somme l'écho, la confirmation des prévisions de Maurice Wahl en 1900 :

[.] Les nationalités nombreuses et fortement agglomérées comme les Espagnols – 110000 dans le seul département d'Oran - opposent par là même une résistance énergique à la francisation ; même les naturalisés conservent et conserveront bien longtemps l'usage de la langue maternelle, et, dans les mœurs, le costume, le caractère, l'empreinte de leur origine.

4.4.4. L'École, la nationalité, les droits

Dans la perception intellectuelle de l'époque coloniale c'est à l'École que devait revenir le principal rôle dans le mouvement d'assimilation du peuple algérien, et, bien entendu dans le rabotage progressif de différences intercommunautaires tellement patentées.

⁵⁶ Ellyas & Stora (1999) soulignent fort bien les devenir ultérieurs divergents des Juifs d'Algérie et du Maroc (voire de Tunisie). Séparés par l'Histoire de leurs coreligionnaires marocains notamment, les Juifs d'Algérie se sont massivement installés en France (et sont devenus de facto une « section » d'une identité affirmée mais composite Pied-Noir), tandis que sont très nombreux les Juifs marocains à avoir émigré en Israël.

⁵⁷ A la réserve près de l'intégration linguistique probablement plus grande des Français. Voir plus haut : 4.4.3.

Force est de constater que, pour lent qu'il fût, le mouvement s'accomplit pour les colonnes 2 à 4. En revanche il se révéla toujours très partiel et incomplet pour les colonnes 5 et 6 (Arabes et Berbères).

Il y a pour comprendre cet échec relatif des explications mécaniques bien connues, confirmées par les statistiques notamment. Il y a aussi et surtout des problématiques de fond, identitaires et culturelles.

Sans trop entrer dans le détail, ce qui nous entraînerait bien trop loin, voici quelques-uns de ces éléments explicatifs. Pour les données générales et chiffrées, je me baserai notamment sur Lanier (1889), Ageron (1979) et Colonna (1975).

4.4.4.1. *L'indigénat*

C'est un point essentiel, qui se trouve en amont de l'École mais qui conditionne fondamentalement cette institution et toutes les entreprises menées durant la colonisation.

Car il y a très rapidement dans la colonie une adaptation du schéma universaliste notamment exposé plus haut. La mécanique d'ensemble et les institutions distinguent effectivement deux blocs majeurs et largement antithétiques : celui des « Européens » et celui des « Indigènes », ou « Musulmans », ou « Arabo-musulmans », « Arabo-berbères », etc. Il y a bien entre les deux une frontière capitale, qui se trouve être clairement le rattachement islamique et les propensions rebelles qui sont prêtées à cette population dans nombre de propos du temps. On lit ainsi, à propos des cultes en Algérie :

Les musulmans ont leurs mosquées, leurs zaouïas qui sont souvent des écoles préparatoires d'insurrection, et leurs confréries religieuses qui couvrent toute l'Afrique du Nord d'un dangereux réseau (Lanier, 1889).

Ou, dans certains journaux (Ageron, 1979, II-156), face aux expériences d'instruction des dits indigènes (jugées scandaleuses), notamment des Kabyles :

Nous pourrions aussi nous demander pourquoi nous réchauffons dans notre sein les enfants de ces vipères et pourquoi le lycée d'Alger est peuplé de jeunes Arabes qui retournent à leurs tanières, comme le chacal qu'on veut apprivoiser, aussitôt qu'ils deviennent libres.

Toutes les communautés d'Algérie sont certes suspectes, mais s'inscrit aussi une évidence dans le paysage culturel : la prudence et la méfiance sont de règle pour longtemps en ce qui concerne cette composante arabo-musulmane en majorité « ennemie implacable des chrétiens », d'autant qu'on sort à peine de révoltes et insurrections qui ont marqué les esprits : Sud oranais (1870), révolte en Kabylie (1871), à nouveau insurrection sud oranaise (en 1880).

Comme solution, le système produit donc un statut indigène englobant qui ne s'appliquera qu'aux composantes arabe et berbère, les rapprochant en quelque sorte dans une mise à part qui les tiendra trop longtemps sans doute dans une position de « semi-naturalisés » (Ageron, 1979). Le tri effectué dans le bloc maghrébin originel au bénéfice des Juifs (loi Crémieux) ne peut que souligner le

principe fondamentalement religieux et culturel (plus que linguistique) de la mise à part.

4.4.4.2. *L'instruction des indigènes vers 1900*

Lanier (1889 : 100) résume les précédents, au moment où va se développer l'extension algérienne de l'École française, laïque et républicaine :

Après la conquête, la presque totalité des écoles indigènes fut délaissée [...] Les musulmans n'envoyèrent pas leurs enfants dans les écoles françaises. En 1836 on créa une école maure française ; elle compta à grand'peine 60 élèves, fils des agents indigènes salariés par la ville ou l'Etat [...] En 1850 le maréchal Randon, ministre de la guerre créa les écoles arabes-françaises ou écoles mixtes ; elles se développèrent lentement entre 1850 et 1863 [...] Depuis 1870 elles ont rapidement décliné⁵⁸. Elles n'existent plus dans le département d'Alger, et disparaîtront peu à peu dans les autres, à la suite du décret du 13 février 1883, qui fonde des petites écoles disséminées dans les tribus et confiées à des maîtres indigènes, et les groupe autour d'écoles centrales dirigées par des instituteurs français ; pour attirer les enfants indigènes, on leur distribue des primes d'encouragement (vêtements, livrets). En 1885, 40 écoles indigènes ont été créées.

Le phénomène majeur est que ce type d'enseignement, tout en progressant de manière à peu près continue au cours du XX^e siècle⁵⁹, progressa pourtant moins que la scolarisation destinée aux jeunes Européens. Les tableaux (Colonna, 1975 : 14), les données numériques sont peu contestables sur ce point. Si l'on considère le primaire, de 2% d'élèves arabo-musulmans scolarisables en 1888 on passa à 3% en 1900 (voir plus haut) puis 4,26% en 1906 et 5% en 1914 (Ageron, 1979, II-163).

Durant cette période la part des investissements de l'instruction publique musulmane dans l'instruction globale passa de 10% vers 1893 à 18% en 1913. Ce qui veut donc dire que la plus grande partie des investissements allait à la scolarisation des Européens, pour une population scolarisable en réalité 6 fois moins nombreuse (Ageron-II, 164).

Pour le secondaire et le supérieur, les chiffres sont consternants. Les musulmans dans l'enseignement secondaire étaient moins de 200 en 1910, et il y avait 40 bacheliers musulmans en 1914. Quant aux universités, toutes disciplines confondues, elles ne fournirent que quelques dizaines de diplômés la même année (Ageron, II-164).

⁵⁸ On peut voir que dans les écoles arabes-françaises de 1870 par exemple, une demi-journée était consacrée à l'arabe et l'autre au français (Ageron, II-152). Ce sont en quelque sorte des écoles bilingues ou biculturelles dont finalement beaucoup de gens (voir ci-après pourquoi : 4.4.4.3.) souhaitaient la disparition. Signalons également que la plupart de ces écoles relevaient de la commune d'installation. Aussi la partie la plus dure du colonat obtint-elle bien souvent la fermeture de ces établissements au bénéfice d'une forme unique de l'école française.

⁵⁹ Tous les observateurs font pourtant état d'un trou, d'un recul, de l'enseignement pour les indigènes avant la grande guerre.

C'est pourtant à cette époque que s'amorça une reprise nette de la scolarisation des musulmans. Le temps de la défiance semblait passé. Mais comme le remarque encore Ageron (II-165) :

Cette instruction secondaire avait, par le jeu des bourses administratives, été pratiquement réservée aux enfants des familles influentes ralliées à la France : en 1912, les 125 boursiers des lycées étaient tous fils d'aghas ou de caïds.

On voit donc qu'au moment où se créait le protectorat du Maroc, l'école algérienne destinée aux indigènes musulmans devenait, elle aussi, le chemin d'accès à certaines formes du pouvoir colonial d'une élite sociale et administrative. En cela colonie et protectorat se rejoignent partiellement.

4.4.4.3. *Opinions des indigènes, opinions des progressistes, opinions des colons*

Quels sont les explications les plus cohérentes de cet état de fait ? Elles tiennent à trois courants d'opinion qui investissent avec force l'institution et ses missions. Il faut donc les camper, même sommairement⁶⁰ :

a-Les indigènes, durant toute la seconde moitié du XIX^e siècle et un peu plus tard encore se défient de l'école française. C'est pour beaucoup d'entre eux un « miroir aux alouettes ». Ou encore : « Nous préférerions être attachés à la bouche d'un canon ! » (que d'envoyer nos enfants à l'école arabe-française). Colonna (1975 : 27), après J. Desparmet (1908) cite un texte popularisé dans la région de Blida, qui évoque ce peuple « si doux au début », qui « deviendra amer à la fin [...] il voudra abolir l'étude du Coran dans nos écoles, afin de nous détacher peu à peu de notre religion [...] Il s'ingéniera à apprendre le français à nos enfants, dans le but d'en faire des rénégats. Puis-je me rallier à ce peuple qui médite de supprimer l'enseignement du Coran ? ». Ajoutons enfin que, conformément à ce qui a été observé en Tunisie, un point d'achoppement fréquent fut celui de la scolarisation des filles, que l'on ne voyait pas du tout de la même manière côté algérien et côté français.

b-Les progressistes sont nombreux, mais en réalité coincés entre la partie dure du colonat et cette identité arabo-musulmane, voire berbère, qui leur pose des problèmes entièrement nouveaux. Ce sont souvent, et surtout au tournant du siècle, des républicains, des laïcs. Dans la perspective de la séparation de l'État et des Églises ils ne peuvent décemment pas prévoir une forme d'exception algérienne au moment où leur combat contre l'Église de France n'est à leurs yeux qu'une forme particulière du combat contre les obscurantismes. Aussi militent-ils clairement pour une assimilation par l'école (à rapprocher des grands idéaux définis par Pierre Foncin), à inscrire dans la durée et dans la profondeur : les initier [par l'école] « à nos lois, à nos mœurs et à nos usages ». Ou encore : « L'école d'indigènes...n'est

⁶⁰ Sauf exceptions signalées, les citations sont prises principalement à Ageron (1979, II), chapitre II : La politique scolaire de 1871 à 1914 (pages 152 à 167).

pas une simple école de langage français ; elle a la prétention d'agir sur les esprits, de les libérer le plus possible, de les initier aux disciplines rationnelles de la culture européenne ». Projet également partagé par une partie de l'élite algérienne du temps. Un intellectuel algérien : « S'ils ont les yeux fermés, il faut leur rendre la lumière ; s'ils ont les oreilles fermées, il faut leur parler fort... il faut leur tendre la main et les empêcher de se tenir à l'écart ».

c-Les colons ne constituent sans doute pas une catégorie extrêmement homogène : il y a certes de gros possédants (politiquement forts) mais aussi de plus petits, ainsi qu'une main d'œuvre d'origine européenne qui ne partage pas nécessairement l'analyse des puissants, mais dont l'existence est liée aux précédents. Par ailleurs il faut éviter de faire de leurs opinions des opinions générales de la population européenne d'Algérie, ce que l'on vient d'ailleurs de voir à propos des progressistes. Il faut enfin souligner que dans le cadre d'une opposition très vive de l'urbain et du rural (voir plus haut : 4.4.), les populations de colons ou d'associés au colonat (très minoritaires, voire isolées) se trouvaient directement au contact du bloc arabo-berbère, bloc que la population des villes n'a toujours vu que de loin et de manière forcément déformée. Ce phénomène, allié à une incertitude fondamentale de l'avenir de la colonisation rurale (quoi qu'on en dise souvent), explique une grosse partie du climat de tension extrême, dont nous avons vu plus haut les manifestations. Dans une métaphore d'ensemble, les Arabes ou les Berbères deviennent donc des vipères, des chacals, bref des animaux nuisibles. L'école française est aux yeux des colons un repoussoir privilégié pour deux raisons essentielles qui concrètement se rejoignent. Elle apparaît d'une part comme pourvoyeuse d'idées subversives. Instruire c'est amener à se rebeller plus tard : « Les Kabyles fréquentent trop les écoles, apprennent trop bien et trop vite », « Lorsqu'il y aura partout des indigènes instruits qui pourront se renseigner sur les derniers progrès de la science, alors éclatera une formidable insurrection », « Si l'instruction se généralisait, le cri unanime des Indigènes serait : l'Algérie aux Arabes ! », « Instruire nos sujets, c'est les rendre aujourd'hui nos égaux, demain nos maîtres ». Elle apparaît aussi comme un gouffre financier⁶¹, de l'argent perdu, gaspillé pour une population dominée que l'on ne fera que détourner ainsi de sa vocation sociale et culturelle (agro-pastoralité, vie rurale). C'est d'ailleurs par le biais de cet argument que furent contrecarrées la plupart des entreprises de scolarisation. Ce fut déjà le cas des écoles franco-arabes des années 1860-70. Ce fut parfaitement manifeste aussi dans les années 1900, au moment où l'on conçut un plan d'écoles algériennes moins coûteuses mais en plus grand nombre. Des écoles « auxiliaires » que l'on appela des « écoles-gourbis ». Les communes réfractaires arguèrent régulièrement de leur liberté en la matière, comme le délégué financier Aymes, cité par Ageron (1979, II-163) : « Comme il n'y a pas de loi qui m'oblige à construire une école indigène, je ne la construirai pas ».

⁶¹ Pour apprécier cet argument à sa juste valeur il suffit de remonter aux données du 4.4.4.2.

4.4.4.4. *La voie professionnelle et la mise à part des Kabyles*

Il reste à évoquer deux terrains sur lesquels se retrouvent parfois Européens en général, colons et progressistes. Bien que chacun y développe sa propre approche, ce sont d'une part une volonté très marquée des uns et des autres de déboucher sur une école formatrice en langue et en culture (pour les progressistes), mais surtout en métiers concrets, et d'autre part une volonté de traiter à part Arabes et Kabyles dans la perspective d'une assimilation.

a-Libérer les esprits, amener progressivement la population indigène d'Algérie à un rapprochement avec la France et la vision philosophique du monde à la française était certainement un programme à maints égards honorable. Mais on comprit très vite chez les progressistes (dans la lignée des propos de Pierre Foncin) que l'essentiel était de donner avec la langue française des valeurs concrètes de respect des droits de l'homme et de la femme, de compétence professionnelle et de libération par le travail etc. Vu par les colons les plus durs la visée était autrement plus étroite et le rôle de l'école devait strictement se borner à préparer une main-d'œuvre docile pour les besoins de la colonie en général, et du colonat en particulier. On alla donc en Algérie, comme dans les protectorats, vers des voies scolaires professionnelles. Ce sont semble-t-il les positions des colons qui dominèrent de ce point de vue avant la guerre de 1914-1918, eux qui en 1908 (Congrès des Colons) réclamaient purement et simplement l'abolition de l'enseignement primaire aux indigènes et son remplacement par une instruction agricole pratique par des moniteurs français⁶².

b-Je ne reprendrai pas l'ensemble de la question berbère, qui est pourtant l'un des segments les plus utiles pour comprendre comment fonctionne le Maghreb hier comme aujourd'hui. Cette question a en outre été évoquée plus haut pour le protectorat marocain, avec des conséquences adaptées à ce pays et à la méthode retenue (4.3.3.3.). On rappellera pourtant que tout au long de la domination française, en Algérie comme au Maroc, se développe une puissante mythologie berbère ou berbériste, qui consiste en théorie mais aussi en pratique, à mettre à part le monde berbère, à le séparer de ce bloc « arabo-musulman » tant stigmatisé. La théorie générale se décline grosso-modo comme ceci : il faut libérer les Berbères dont l'identité profonde a été étouffée par le carcan musulman, revenir en somme à la berbèrité anté-islamique, développer les moyens concrets d'une conjonction à venir entre Berbères et Français, dans le cadre d'une Algérie voire d'une Afrique du Nord recomposées.

Bien évidemment, l'école se devait de jouer un rôle important dans ce dispositif. Et elle le joua dans le cadre d'une politique volontariste qu'annonçait Émile Masqueray en 1876 : « Si nous le voulons, dans l'espace de deux générations, la Kabylie sera transformée et française. Il suffirait pour cela d'un instituteur dans

⁶² Ageron, 1979, II-162. Noter le refus des intermédiaires musulmans dans la formation, qui se passe de commentaires. On ajoutera enfin, que pour contrer la pression des colons, la loi du 1^{er} mai 1915 déplaça le budget des dépenses de construction et d'entretien des communes vers l'État.

chaque tribu ». Un peu plus tard, un propos de Jules Ferry souligne également cette direction prochaine : « Il n'y a pas de contrée de la colonie où nos instituteurs soient plus impatiemment attendus, où les populations se montrent plus empressées à nous faciliter les moyens d'y ouvrir les écoles ».

On peut percevoir une forme de manipulation des « kabylophiles », mais il est également certain que la moitié des écoles indigènes créées à la fin des années 1880 le furent en Kabylie, ce qui paraît très significatif de cette « sur-scolarisation » relative de la région. Bien qu'hostile à l'idée d'une « connivence naturelle entre la société kabyle et l'école républicaine », F. Colonna⁶³ avance le pourcentage de 89 % d'élèves-maîtres indigènes d'origine kabyle.

Pour résumer ce point, reprenons un propos de Pierre Foncin qui intègre et la dimension concrète de l'enseignement aux indigènes, et la volonté de traiter à part le monde kabyle dont il faut travailler les cerveaux :

La tâche qui reste à accomplir est donc énorme. Mais ce qui mérite d'être retenu et bien haut répété, c'est le zèle touchant de ces instituteurs installés avec leur famille loin de tout centre de colonisation, en plein milieu indigène. Non seulement ils y enseignent notre langage, mais ils y font connaître les bonnes méthodes agricoles, les outils, les arts usuels modernes ; ils y répandent de saines notions d'hygiène ; par leurs exemples, leurs conseils, ils font pénétrer dans les cerveaux berbères des leurs de plus en plus vives de dignité et de moralité. Ils servent à la fois la cause de l'humanité et celle de la France. Ce sont de merveilleux agents de civilisation (XX, XXI).

5. Interprétation globale, incidences ethnoлингuistiques et implications systémiques pour le XX^e siècle

L'objectif essentiel de cette contribution était de rapprocher des informations généralement traitées à part pour chacun des pays du Maghreb, afin d'en montrer, globalement, les convergences et les divergences. La manière dont le français a été implanté, promu, défendu, attaqué ensuite, à peu près tout se trouve en germe durant la période coloniale. Revenons donc pour finir sur quelques points forts.

5.1. L'étalonnage des langues

L'une des caractéristiques du paysage linguistique du Maghreb est que les langues que l'on y connaît, de près ou de loin, sont toujours étalonnées, hiérarchisées dans un système assez violent de cote : il y aurait des langues qui permettent beaucoup de choses, qui « valent » beaucoup, et d'autres de pouvoir très faible, qui ne valent rien (du coup souvent méprisées). Ce que l'on peut voir ici est que ces cotes relatives prennent notamment leur source dans la période d'installation du français. Le français a éliminé ses concurrents romans sur un plan juridique, non sans les minorer pour longtemps dans les représentations. Les enquêtes menées à la fin du XX^e siècle avec des étudiants marocains et tunisiens (Manzano, 1993) révèlent très clairement ce phénomène. De même, pour longtemps, l'arabe a été

⁶³ Qui conteste un quelconque « miracle kabyle » (Colonna, 1975 : 103).

donné comme incapable de concurrencer le français dans le domaine de la modernité et de tout ce qui y est associé : littérature et philosophie contemporaine, libéralisme, démocratie etc. Mais il a été en revanche définitivement associé au principe de veille arabo-islamique, ce qui revient aussi, bien entendu, à le claquemurer, à le spécialiser. Quant au berbère, la tentative de détachement par la France de la colonie et des protectorats, n'a pas réussi. Il en est pourtant resté jusqu'au bout une claire prise de conscience de l'originalité de la langue et de la culture berbère au sein des élites, de son caractère de « langue première » du Maghreb également.

5.2. La relation français/arabe

Comme on vient de le voir, la relation constante entre ces langues et les cultures qu'elles portent peut être abordée sous l'angle de l'aliénation.

Le français a été langue matrice de la colonisation et des protectorats durant des périodes variables, et toute la réflexion sur les préalables (partie 1) montre assez qu'il ne pouvait en être autrement. Moins de 50 ans pourtant au Maroc⁶⁴, plus du double en Algérie. À la durée de l'exposition s'est ajoutée évidemment la question de l'emplacement relatif du français, donc indirectement de l'assignation des champs potentiels de pénétration de cette langue.

On peut considérer que la politique très claire de séparation des protectorats (surtout le Maroc), dès lors qu'elle reconnaissait des domaines réservés aux trois pôles, a tendu à minimiser les crispations, faisant admettre en quelque sorte et pour longtemps, cette forme de répartition fonctionnelle des langues à laquelle je me suis souvent référé les années précédentes. Un bémol pour le berbère toutefois, car la mise à part de cette langue a brutalisé au Maroc un processus d'affirmation nationale sans doute beaucoup plus avancé au Maroc qu'en Algérie ou en Tunisie au début de XX^e siècle. Il en est resté jusqu'à nos jours une crispation et des tabous manifestes, autour de cette « connivence » entre la France et les Berbères.

Pour l'Algérie, les difficultés essentielles viennent du fait que l'on a promu le français, avec son cortège de qualités réelles ou présumées (comme en Tunisie et au Maroc). Mais dans le même temps on a associé la francisation à une nationalisation progressive prévisible (ce qui n'est pas le cas des protectorats) mais sans que cette citoyenneté, cette nationalité, soient attribuées d'office, en la distribuant chichement, les forces du colonat notamment veillant jusqu'au bout à ce que cette nationalisation ne se produise pas⁶⁵. Dans le même temps aussi une franche agression du domaine réservé s'est produite (vs. protectorats). Ne parlons pas du Coran et de la déchéance des écoles religieuses durant cette période (fermetures de médersas dans les années 80), mais simplement de la langue arabe dont l'étude disparaît dans les écoles auxiliaires de la même époque. Tous ces paradoxes, ces anomalies enchâssées, posèrent donc l'introduction du français comme une véritable poudrière, en même temps que s'introduisait l'idée (plus tard

⁶⁴ La consultation des textes recueillis par Jean Déjeux (1982) est toujours de la plus grande utilité.

⁶⁵ « Le refus systématique ou déguisé de donner accès dans la cité française aux Algériens musulmans a découragé tous les partisans de la politique d'assimilation » (Manifeste du Peuple Algérien, 1943).

trans-maghrébine) que le français était langue de culture et d'avenir. On a là toute une série de bonnes raisons pour comprendre comment le français a pu devenir une langue incontournable, aimée et privilégiée au Maghreb et en Algérie tout en étant, sous nos yeux encore, une mine de réticences et de répulsions.

5.3. La relation arabe/arabe

L'implantation du français, parmi différentes conséquences, a conduit le pôle arabe à développer sa propre fragmentation. Un des moyens de résister à la diffusion et à la permanence du français comme langue « haute » était de lui opposer d'une manière ou d'une autre une variété de même niveau. Seul l'arabe dit « classique » pouvait prétendre à cela. Il semble avoir été mieux implanté en Tunisie qu'ailleurs (Naffati & Queffélec, 2004 : 19). En revanche il était minoritaire dans l'arabe du Maroc, lequel arabe du Maroc était en fait lui-même probablement minoritaire dans la berbérie marocaine. Au centre du Maghreb, enfin, l'arabe étant littéralement sapé, l'Algérie indépendante s'est retrouvée, comme on le sait, plus désarmée encore que ses voisins sur cette question. De cette difficulté, les conséquences se font encore sentir.

La confrontation avec le français a d'autre part et surtout accrédité l'idée que l'arabe, dans ses formes hautes liées au passé de la langue arabe, n'était pas compétent dans les domaines de la modernité. La question est en fait bien plus complexe, mais le stéréotype est devenu un rituel des discours maghrébins.

Il faut également signaler que le recul de la langue arabe durant la période coloniale, en Algérie surtout, s'est accompagné d'un creusement de l'écart naturel (de type dialectal) qui existait entre le Machrek ou Machreq (Orient arabe) et le Maghreb (Occident arabe). Cet écartement est ensuite revenu négativement sur le Maghreb indépendant, qui a dû faire appel à des coopérants égyptiens, syriens etc. dans ses politiques d'arabisation. Bien évidemment, ce phénomène a renvoyé aussi aux pays de la région une image de pays où la langue arabe serait de qualité moindre, fautive, mal implantée, abâtardie par le français (ou le berbère) etc. Dans ce cas, c'est la participation même au monde arabo-musulman qui est fragilisée, ou même survalorisée, comme semblent le signifier certaines options intégristes.

5.4. La relation arabe/berbère

C'est une relation évidemment tendue, qui possède des motivations linguistiques et culturelles objectives et que ne peuvent masquer l'appartenance religieuse commune ou le contact très ancien entre ces deux langues.

Dans cette perspective, la période coloniale a eu des effets contraires, ce qui achève de vérifier la prééminence des rapports inter-polaires au Maghreb.

D'une part le berbère est sorti symboliquement renforcé, ce qui est parfaitement compréhensible mais explique en même temps toute une série d'affirmations et de chocs violents entre identité « berbère » et identités « nationales », marocaine et algérienne, depuis les indépendances notamment.

D'autre part, involontairement à coup sûr, la présence française a permis à la langue arabe d'être posée comme fédératrice d'une identité maghrébine, ce que les élites berbères allaient souvent contester par la suite. Elle a permis aussi à la koiné arabe, et c'est un autre paradoxe, de pénétrer des régions auparavant très

isolées. Le cas de la Kabylie, justement, est connu. Comme l'écrit Ageron (1979, II-149), à l'époque que nous venons d'observer, l'arabe est devenu « la langue des relations économiques, 'la langue des transactions sur les marchés', la langue nécessaire aux colporteurs, aux émigrants, aux ouvriers agricoles ». Enfin, le berbère ne s'écrivant pas ou ne s'écrivant principalement qu'en arabe avant la période coloniale (et l'arabe écrit accompagnant la religion), la suppression de l'enseignement de l'arabe dans les écoles de Kabylie provoqua globalement une frustration supplémentaire et un regain d'intérêt pour la langue attaquée.

5.5. La relation berbère/berbère

La présence du français dans le paysage linguistique, comme elle avait au fond accentué l'opposition entre arabe classique et arabe dialectal, sécrétait aussi pour plus tard un germe de rupture du pôle berbère. C'est là une conséquence tout à fait actuelle et c'est pourquoi il est intéressant de la souligner.

Dans le processus d'affirmation de la langue berbère, qui semble se concrétiser depuis quelques années, se posent inévitablement des problèmes de normativisation (quelles variétés, quelles normes enseigner ?), d'écriture, de manuels, etc. Et l'on voit alors deux attitudes possibles se dégager. L'une, prioritaire au Maroc, consiste à tenter de converger vers une vision « moyenne », « inter-dialectale » du berbère, avec appui sur un système graphique réputé ancien mais réactualisé (alphabet *tifinagh*, ou *tifinaghe*)⁶⁶. L'autre, plutôt significative de l'Algérie, irait plutôt vers une berbèrité polylectale avec reconnaissance assumée des ruptures dans la langue berbère de ce pays.

Ce sont là des problématiques trop récentes pour être appréciées correctement, notamment pour ce qui concerne leurs incidences possibles. Mais une chose est certaine, on se déporte ainsi vers des définitions relativement hautes et synthétiques de la langue berbère, alors que cette langue était jusqu'au début du XX^e siècle une langue orale de ruraux et de terriens dont l'horizon était limité au terroir qu'ils contrôlaient (Tillion, 2000 ; Manzano, 2006). C'est en cela que l'on peut parler d'indices de division du pôle berbère.

5.6. La relation français/berbère

Contrairement à la relation français/arabe⁶⁷, elle n'a guère concerné la langue, car la cible était non la langue berbère mais prioritairement la religion associée. Certes, beaucoup d'administrateurs, de colons, d'Européens en général, ont porté à l'époque un regard très voisin de celui que portaient dans le même temps la majorité des intellectuels français sur les langues régionales et patois de la métropole : langues incompréhensibles, d'arriérés, éventuellement sympathiques pour leur ruralité et convivialité et qui ne méritaient pas tout à fait la mort, mais qui disparaîtraient d'elles-mêmes au cours du XX^e siècle, grand siècle de la modernité.

⁶⁶ Sous le contrôle de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM).

⁶⁷ Dans le cas de l'arabe, bien entendu, le point de vue colonial est qu'il faut repousser en même temps la langue et la religion qui va avec. Dans le cas du berbère la religion n'est pas présumée solidaire de la langue, tout au contraire.

Mais dans le même temps, le berbère a bénéficié de sa différenciation typologique et ethnographique, réelle par rapport au monde arabe, même si les deux univers et les deux langues se sont rencontrés et mélangés. Dans l'appréciation du mythe berbère développé par les Français il faut tenir compte du fait que la période observée est celle de l'affirmation de l'ethnographie exotique française. Mains officiers des Affaires Indigènes en général, mains administrateurs, furent formés avant leur départ aux problématiques ethnologiques et culturelles. D'autres apprirent le berbère et le décrivent en même temps que la société dans laquelle ils étaient très souvent les seuls Européens. Ceci explique comment le mythe berbère a pu monter, mais en même temps pourquoi il n'est pas une simple vue de l'esprit.

5.7. Une francophonie problématique mais enracinée

Ce dossier complexe permet de comprendre pourquoi, plusieurs décennies après son implantation « officielle » au Maroc, bien plus d'un siècle en Tunisie et en Algérie, le français est toujours solidement implanté au Maghreb. Sans doute pas en taux, mais en termes de représentation sociale et d'impact symbolique sur l'ensemble, certainement. La difficulté, pour tout dire l'impossibilité à convertir le français en « langue étrangère » est palpable depuis plusieurs dizaines d'années, qui révèle justement cet enracinement. En tout cas, si l'on pouvait imaginer un recul très rapide du français au sein du Maghreb indépendant, les faits démontrent au contraire une forme de stabilisation, voire même de progression relative.

Comme on l'a souligné, le français n'était pas arrivé sur un terrain lisse. Bien au contraire, ce terrain se présentait au XIX^e siècle comme une forme de mosaïque où, aux côtés des langues du Maghreb (berbère, arabe), existaient aussi bien des langues d'origine étrangère (espagnol, italien, turc) que des interlectes relativement répandus (*lingua franca*). Des failles nombreuses et des solutions de continuité existaient donc déjà, la colonisation en a apporté d'autres. Mais que les failles soient anciennes ou créées, voire recrées ou exaspérées par la France coloniale, elles sont devenues peu à peu des traits constants du paysage linguistique comme on l'a souligné ici, et c'est sur ce type de base, notamment, que la langue française a pu se légitimer et s'intégrer pour longtemps au sein du paysage maghrébin.

On peut présumer qu'avec le temps régresseront naturellement les marquages, les stéréotypes, les violences et les plaies issues de la période coloniale. Mais il est probable que les échos de cette période qui s'éloigne se feront entendre assez longtemps encore. Une chose est à peu près certaine du moins : les liens entre passé et actualité du Maghreb linguistique, trop peu explorés, devront encore être creusés. La sociolinguistique aura beaucoup à y gagner.

Bibliographie

- AGERON Charles-Robert (1993). *L'Algérie des Français*. Paris, Le Seuil.
 AGERON, Charles-Robert (1979). *Histoire de l'Algérie contemporaine*. Deux tomes. Paris, Presses Universitaires de France.

- BENZAKOUR Fouzia, GAADI Driss, QUEFFÉLEC, Ambroise (2000). *Le français au Maroc. Lexique et contact des langues*. Bruxelles, Duculot.
- BRONDINO, Michele (1990). *Le Grand Maghreb, Mythe et réalités*. Tunis, Alif.
- COLONNA, Fanny (1975). *Instituteurs algériens, 1883-1939*. Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- CUQ J.-P., GRUCA I (2005). *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*. Presses universitaires de Grenoble.
- ELLYAS Akram, STORA Benjamin (1999). *Les 100 portes du Maghreb*. Les Editions de l'Atelier, Points d'appuis.
- FONCIN, P. (1882). « L'enseignement en Tunisie ». *Revue internationale de l'enseignement*.
- FANON, Frantz (1961, 2002). *Les damnés de la terre*. Paris, La Découverte-poche.
- FONCIN, Pierre (1900), *La langue française dans le monde*. Paris, Siège social de l'Alliance française. 299 pages.
- HARBI M., STORA B. (2004). *La Guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin de l'amnésie*. Paris, R. Laffont.
- LANIER, L. (1889). *L'Afrique. Choix de lectures de géographie*. Paris, Librairie classique Eugène Belin.
- LANLY, André (1970), *Le français d'Afrique du Nord. Etude linguistique*. Paris, Bordas.
- LECLERC, Ch.-R. (1908), *Étude d'ensemble sur l'instruction française et étrangère au Maroc*. Alger, Léon. Cité par Benzakour, Gaadi, Queffélec (2000).
- MANZANO, Francis (1993), « Des Maghrébins lettrés observent le paysage linguistique d'Afrique du Nord ». Dans *Minoration linguistique au Maghreb* (dir. F. Laroussi). Rouen, *Cahiers de linguistique sociale*.
- (1995), « La francophonie dans le paysage linguistique du Maghreb : contacts, ruptures et problématique de l'identité ». Colloque international "*Le français au Maghreb*". Aix-en-Provence, 1994. Publications de l'Université de Provence, 1995. 13 pages.
 - (1996), « Sur les mécanismes du paysage sociolinguistique et identitaire d'Afrique du Nord ». *Revue Langage et Société*, Paris, n°75, mars 1996, 38 pages.
 - (1999), *Langues du Maghreb et du sud méditerranéen*. *Revue Cahiers de sociolinguistique* n°4 (collectif), dirigé par F. Manzano. 170 pages, 1^{er} semestre 1999. Presses Universitaires de Rennes.
 - (1999-a), dans *Langues du Maghreb...*
 - (1999-b), « La fin du berbère à Djerba », dans *Langues du Maghreb...*
 - (2003) « Diglossie, contacts et conflits de langues... A l'épreuve de trois domaines géo-linguistiques : Haute Bretagne, Sud occitano-roman, Maghreb ». 15 pages. *Cahiers de sociolinguistique* n°8, 4^{ème} trimestre 2003, *Langues, contacts, complexité*, sous la direction de Philippe Blanchet et Didier de Robillard, 327 pages. Presses Universitaires de Rennes.
 - (2005), « Le Maghreb, laboratoire de la francophonie ? ». In A.-O. Alami & C. Valat (dir.), *La francophonie arabe : pour une approche de la littérature arabe francophone*. *Revue Horizons maghrébins*, n°52/2005. Presses Universitaires du Mirail. 14 pages.

- (2006), « Berbères, berbéricité. Noms, territoires, identités. Considérations anthropologiques, lexicographiques et onomastiques en suivant Germaine Tillion (2000) et quelques autres ». 38 pages, *Cahier de sociolinguistique* n° 11, *Noms propres, dynamiques identitaires et sociolinguistiques*. Presses Universitaires de Rennes.
- NAFFATI Habiba, QUEFFÉLEC, Ambroise (2004). *Le français en Tunisie*. N°18 de la Revue *Le français en Afrique*.
- RIVET, Daniel (2002). *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*. Paris, Hachette Littératures.
- SIBEUD, Emmanuelle (1993). « Le centenaire raté de l'Algérie française ». dans Ageron (1993).
- SOUMILLE, Pierre (2000). « L'enseignement du français dans la Tunisie du XIX^e siècle avant le Protectorat (1840-1883). Dans Dubois, Kasbarian, Queffélec, *L'expansion du français dans les Suds*. Presses Universitaires de Provence.
- SRAIEB, Noureddine (1995). *Le Collège Sadiki de Tunis 1875-1956*. Paris, CNRS.
- STORA, B. (2004). « L'impossible neutralité des Juifs d'Algérie », dans Harbi et Stora (2004).
- TILLION, Germaine (2000), *Il était une fois l'ethnographie*. Paris, Éditions du Seuil.